CHOSES LUES*

Eté 2006

REVUE DE PRESSE

addap 13

PREVENTION SPECIALISEE — *Eduquer dans la rue*

SOCIETE

TRAVAIL SOCIAL

LEGISLATION

EMPLOI

LOGEMENT

SANTE

SCOLARITE

BIBLIO

BREVES

COUP DE COEUR

Qu'est-ce qu'un numéro qui s'appelle été alors même que la rentrée a déjà commencé ?

Eh bien ce sont tout d'abord des colonnes où l'on a pris le temps : parce que c'était l'été en effet, et qu'il était possible de réfléchir autrement, avec moins de hâte, et que l'on a envie d'en profiter encore un peu. Vœu pieux de chaque année.

Ainsi nous avons pris du temps pour reparler de la Prévention Spécialisée, avec un entretien qui expose les points d'achoppement et points de rencontres entre prévention spécialisée et prévention de la délinquance. Préparer la rentrée, mais tranquillement. De même pour les bandes de jeunes : alors ont-elles existé ou pas ? Et qu'en est-il aujourd'hui ? Article documenté, perspectives historiques et actualité, éléments de réflexion, hypothèses plutôt que certitudes. C'est reposant et permet d'être sur le terrain en ayant l'impression de voyager un peu, dans le temps au moins.

Des nouveautés aussi : un beau rapport du CSTS sur la pauvreté. Puisqu'on n'arrive pas à résoudre la question, pourquoi ne pas inverser la réflexion ? Ces personnes en difficulté sont une richesse : c'est vraiment à lire, peut-être difficile à appliquer là tout de suite mais c'est là comme une porte ouverte. Nous ajouterons que cette infinie question de l'usager, mille fois abordée, l'est ici d'une façon tout à fait méthodologique en commençant par un état des lieux et non par des incantations. Du piment aussi : ne pas rater l'article de M. Karz.

A remarquer également : la question des rapports travail social / économie émerge et l'on vous suggère d'y être attentifs. Il avait été dit clairement dans un article en juin que le social participait à l'économie : et là on développe de quelle manière il peut le faire. Comme si, le secteur refusait dorénavant de se laisser réduire à une image simpliste. Structures assistées, non lucratives, pour un public d'assistés ? Le trait est gros mais c'est un peu autour de cette caricature que se nouent des réflexions de nature à contrer certains complexes.

Enfin autour de la question rituelle des immigrés nous avons aussi pris le temps de flâner du côté de l'Insee et même d'un institut d'opinion américain : vous aurez des surprises, des confirmations et des comparaisons européennes. De quoi étoffer un peu ces dossiers arides.

Bon mais vous n'êtes plus en vacances ? Ne vous inquiétez pas vous trouverez des tas de choses pour être dans le bain tout de suite. *Emploi* bien sûr: des circulaires sont sorties, nous vous les donnons en même temps que de « petites » informations dont nous espérons qu'elles vous font gagner du temps De même pour le *Logement*, les annonces faites suite à l'épisode des tentes de Paris, un aperçu rapide la rentrée scolaire à croiser avec ce que vous êtes en train de constater dans les établissements de vos secteurs. Et oui bien sûr une préparation aux débats attendus : examen du projet prévention de la délinquance et conclusion de la loi sur la protection de l'enfance. Oui vous avez tout ça dans ces pages à lire sur deux temps, un reste de flânerie privilégiée et du réalisme, beaucoup de réalisme pour réattaquer. Nous vous souhaitons une excellente reprise.

A bientôt.

CONSEIL GENERAL BOUCHES-DU-RHÔNE

L'addap13 est une association de Prévention Spécialisée conventionnée avec le Conseil Général des Bouches du Rhône

*Contact : genevieve.casanova@addap13.org

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIONS DE PREVENTION

2, Boulevard Gustave Ganay - 13009 - MARSEILLE

Téléphone 04 91 71 80 00 / Télécopie 04 91 71 29 27 / Courriel : addap13@addap13.org

Sommaire

REVUE DE PRESSE

SOCIÉTÉ

L'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale prrend forme ..... p. 04
La surpopulation carcérale, reflet des politiques pénales ..... p. 05
Les banques parient sur la diversité des salariés ..... p. 05
Insee : portrait des immigrés ..... p. 05
Les musulmans français sont plus tolérants que leurs voisins européens ..... p. 06
Vote définitif de la loi « Sarkozy II » ..... p. 06
Opération de régularisation en cours : état des lieux et réactions ..... p. 07
Dossier immigration, étrangers : initiatives, infos ..... p. 07

TRAVAIL SOCIAL

Prévention de la délinquance : collectif interdiciplinaire et revendications ..... p. 09
Projet de loi sur la protection de l'enfance : Infos, CNAPE et CNCDH ..... p. 09
Prévention spécialisée : une action sociale à dimension éducative ..... p. 10
CSTS « Inversons notre rapport à la pauvreté » ..... p. 10
Réponse à M. Petitclerc : « on ne guérit pas de son milieu comme d'une sale maladie » ..... p. 11
« Nicolas Sarkozy, une certaine vérité de l'action sociale ? » ..... p. 11
Bandes de jeunes : un espace de reconnaissance sociale ..... p. 12
Protection de l'enfance : vers des projets de plus en plus individualisés ..... p. 13
« Donner du sens à l'économie » ..... p. 14
Santé mentale et action sociale ..... p. 14
« Diriger pour créer les conditions du futur » ..... p. 14
« Tutelles : vers une réforme inachevée ? » ..... p. 15

EMPLOI

Chômage : derniers chiffres, commentaires et infos ..... p. 15
Infos de l'été ..... p. 17

LOGEMENT

Feu vert à la loi « ENL » ..... p. 18
Annonce d'un hébergement de « stabilisation » pour les sans-abri et réactions ..... p. 18
Infos de l'été ..... p. 18

Les 15/25 ans et le sida : une enquête ....p. 19
Chiffres de la CMU en légère augmentation ....p. 19

Taux de réussite au bac et autres infos ....p. 20
Rentrée scolaire ....p. 20

ASH du 25 août 2006 ....p. 21

Le Monde ....p. 22
ASH du 07 juillet 2006 ....p. 22
ASH du 14 juillet 2006 ....p. 23
ASH du 21 juillet 2006 ....p. 23
ASH du 25 août 2006 ....p. 24

Décentralisation

ASH – 07/0 et 25/08/06 – 06 220 – 11 / Le Monde – 05/07/06 – 06 220 -11

☺ ☹

Nous aimons donner le plus d'infos et notamment le plus de liens Internet sur cette question complexe mais qui nous concerne de très près. Les deux articles s'enchaînent bien, se recoupant même, comme pour mieux attester d'une situation difficile, comme nous avons eu souvent l'occasion de le dire.
Et à la fin les précisions DREES, un angle un peu plus traditionnel mais à avoir en tête

Un transfert de compétences financièrement équitable… sauf en matière d'action sociale

Le rapporteur de la loi 13/08/2004 en tire un bilan positif dans un « *rapport d'information n° 3199* »

L'Etat a dépassé de 130 millions (sur 1,4 milliard en 05) ce qu'il aurait dû reverser aux collectivités

Et pourtant elles se plaignent. La cause en est aux « **transferts, extensions et créations compétences en matière d'action sociale qui figurent dans d'autres loi et posent un réel pb financier** »

Loi 12/03 : RMI à la charge des départements

Loi 02/05 : prestation compensation du **handicap**

Loi 06/05 : améliore statut **assistants familiaux**

Et il est à craindre que cela ne continue : réforme protection de l'enfance et tutelles

En ce qui concerne les **formations sanitaires et sociales** : il parle de « **décentralisation retenue »**

Grandes orientations et délivrance diplômes restent du domaine de l'Etat. Une circulaire explicitera bientôt répartitions entre régions / DRASS. Les transferts de personnels ne sont pas réglés.

Réalisation aires d'accueil : délai prolongé de 2 ans. Peut avoir un « effet pervers de démobilisation des communes déjà réticentes »

Transferts facultatifs et expérimentations : les élus en ont fait un usage « **parcimonieux** », sans doute crainte de se voir transférer des « ressources insuffisantes »

M. Gest parle « d'esprit nouveau » de négociation

Dispo sur www.assemblee-nationale.fr

Les dépenses d'action sociale à la charge des départements en hausse de 8 % selon l'ODAS

Depuis 2001, **dépense nette** d'action sociale (déduction faite des dotations et transferts de l'Etat) est en forte croissance.

2005 idem : + 8 % par rapport à 2004. Ce chiffre suppose que l'Etat verse la compensation sup c/ RMI (500 millions). Sinon ce serait + 11%

Toutes les interventions y concourent : soutien aux personnes âgées pour 25 %, RMI pour 19 %, ASE pour 14 %, soutien aux personnes handicapées pour 13 % et dépenses de personnels pour 16 %

Répartition stable par rapport à 2004 :

Le premier poste étant l'ASE (4,98 milliards), en augmentation de 4 %. Le nb des enfants placés ne varie pas mais le coût du placement familial augmente (évolution du SMIC : salaires des assistantes familiales). Et même tendance à venir en 2007 (amélioration statut)

Le RMI ne pèse « que » 0,84 milliards (toujours compte tenu transferts promis)La hausse de ce budget s'explique par la hausse du nb d'allocataires. **Dépenses d'insertion en diminution de 7 %** (jugé « inquiétant » par le Pdt ODAS)

Deuxième poste, personnes âgées (3,65 milliards), hausse de 9,5 % (APA), et troisième l'aide aux personnes handicapées (3,60 milliards) hausse 5 %

Allocations représentent une proportion croissante du budget d'action sociale : de 12 % en 2000 à 40% en 2005 ; les autres types de dépenses n'évoluent que très lentement depuis 10 ans.

Charge de personnel en hausse de 6,5 % 60. % de cette augmentation correspond à des embauches (APA / RMI) ; cela devrait continuer en 2006 avec les maisons départementales du handicap et la prestation de compensation.

« Les départements risquent de se transformer en guichets de l'Etat et leurs marges de manœuvre en matière sociale se restreignent beaucoup » (Dteur développement ODAS)

Le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale départementale encore en hausse de 4,7 % en un an et de 21 % en 5 ans

RMI, 41 % du total (+ 5 % en un an) ; ASE, 10 % du total (+ 1 %).

C'est le public ASE qui augmente le moins

Etudes et Résultats n° 514 – 08/06 DREES

Dispo sur www.solidarites.gouv.fr

L'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances prend forme

ASH- 25/08/06 – 06 249 - 11

☺

Voilà ce qu'on peut dire à ce jour. C'est largement à suivre toutefois puisque cela ne fait que commencer

Décret n° 2006-945 du 28/07/06, J.O. du 30/07/06

Doit succéder au Fasild et reprendre une partie des missions de la DIV : c'est le pendant pour l'action sociale de l'Agence de rénovation urbaine

Relève du ministre cohésion sociale pour politique de la ville, intégration, service civil… et du ministre égalité des chances pour renforcement l'égalité des chances

Les préfets en sont les délégués départementaux : instruisent demandes subvention et exécution

Les préfets de région présideront des comités régionaux pour la cohésion sociale et l'égalité des chances : adopter programmes régionaux (intégration,

illettrisme…) et se coordonner avec les services de l'Etat

***A noter c/* le service civil volontaire**

Décret n° 20061024 du 21/08/06, J.O. du 22/08/06

Fixe le montant des aides accordées aux structures d'accueil agréées à ce titre

La surpopulation carcérale, reflet des politiques pénales

Le Monde – 06/07 et 10/08 /06 – 06 228 - 11

☺☺ ☹

Chiffres à l'appui d'une démonstration. A lire… et à relativiser un peu en deuxième partie. Mais cela reste à suivre, surtout à suivre

Ministère Justice : 06/06
« Cahiers de démographie pénitentiaire » n° 19

Entre 96 et 06 le nb de détenus a progressé de 8 %

Or la délinquance n'a pas varié dans les mêmes proportions : cette démographie dépend de l'évolution des politiques pénales, qui modifient le nb des entrées et le temps passé en prison. Ce sont les 2 facteurs déterminants

Entre 75 et 95, le nb des détenus avait doublé, puis chuté de 20 % entre 96 et 2001 (ce qui n'était plus arrivé depuis les années 50) et retournement à partir de 2001 : le 11 septembre et des polémiques sur des remises en libertés de récidivistes.

S'accentue à partir de 2002 : **14 % de hausse en 2002 et 7 % en 2003**

Puis stabilisation mais à des niveaux inégalés depuis 30 ans : plus de 85 000 personnes entrent et sortent de prison chaque année

Détention provisoire ne joue pas dans cette hausse : début années 80, prévenus formaient 50 % population carcérale contre un tiers aujourd'hui

Comparution immédiate a alimenté les flux, la loi Perben I les ayant beaucoup fait augmenter.

Sur 10 ans, peines de moins d'un an (les plus nombreuses) augmentent de 22 % et à l'autre bout, longues peines de plus en plus nombreuses (x 3.5)

Population carcérale vieillit plus vite que société **Reflète « l'explosion des violences aux personnes »** : le nb de condamnés pour coups et blessures a triplé en 10 ans (18 % des détenus en 06), pour viols et agressions sexuelles passé de 14 à 21 %.

D'autres catégories diminuent : infractions à la législation sur stupéfiants et simples voleurs (7,5 % des effectifs contre 20 % il y a 10 ans)

Grâces collectives ou grâces 14 juillet jouent un rôle essentiel dans la gestion des effectifs

Aménagements de peine concernent seulement 6 % des condamnés et libérations conditionnelles, dont on parle beaucoup, 4 % des sorties

A noter : en mai le médecin psychiatre de Fresnes menaçait d'arrêter le travail cet été pour manque de moyens. 4 étudiants en médecine permettront d'assurer les soins. Mais après « le pb reste entier »

***A noter :* détention provisoire : première forte baisse depuis 5 ans**

Le 07/08/06 **baisse de 8 %** par rapport au 07/08/05

S'inscrit dans une tendance de baisse générale du nb de détenus : - 4.5 % en juillet. Effet habituel des grâces présidentielles du 14 juillet

Pour la baisse du nb de prévenus, c'est moins facile à expliquer. Concordance chronologique avec le débat sur Outreau mais on ne peut affirmer que ce soit dû à cela (ministère de la justice et syndicat de la magistrature).

Les banques parient sur la diversité des salariés

Le Monde – 22/07/06 – 06 245 - 11

☺☺

C'est une bonne nouvelle, qui reste à suivre bien sûr mais on dirait bien que le choses bougent, « collent » davantage à la société « réelle », si l'on ose dire.

La Société générale présente le 20/07 une nouvelle politique de recrutement : embaucher plus de jeunes non diplômés, issus de l'immigration ou habitant quartiers défavorisés et vise 40 % de femmes parmi ses cadres en 2008 (35 % aujourd'hui)

Aujourd'hui sur le « vivier à très haut potentiel » de la banque, 22 % sont des femmes et 15 % des étrangers… .**Chez BNP Paribas** on parle de politique d'avenir fondée sur une « logique d'efficacité économique ». Depuis 2 ans la banque a modifié ses méthodes : les recruteurs reçoivent formation anti discrimination et la nationalité candidats n'est plus mentionnée.

Elle a « passé avec succès » un contrôle de la Halde et envisage d'adopter en 2007 le CV anonyme.

Caisse d'Epargne : « 1 Français sur 2 étant client [Caisse d'Epargne], nous avons plus que tout autre la responsabilité de favoriser la diversité » (RH)

Cette année priorité est donnée au recrutement de **handicapés** (2 % pour l'instant) et à **féminisation** des cadres (30 % pour l'instant). 250 000 € seront consacrés (sur 3 ans) à la réduction des écarts de rémunération hommes / femmes

Halde : se réjouit de ces initiatives « lancées avec 10 ans de retard sur les banques britanniques ».

D'autant plus appréciable que le secteur est un des premiers employeurs du privé : près de 40 000 embauches prévues par an d'ici à 2010

Insee : portrait des immigrés *(Catherine Borel)*

Le Monde – 25/08/06 – 06 251 – 11 / ASH – 01/09/06 – 06 251 - 11

☺☺

Bien, c'est à parcourir, pourquoi pas à acheter. Ne recoupe peut-être pas les données auxquelles vous êtes confrontés sur le terrain, mais permet justement de s'ajuster, de ne pas confondre « sa » réalité avec « la » réalité. Pourquoi pas ?

A partir des enquêtes recensement 04/05

Permet de mesurer les transformations intervenues

Distinguo entre étrangers : ne possèdent pas la

nationalité ; et **immigrés** : « nés étrangers dans un pays étranger »

En 2004, la métropole compte près de 5 millions d'immigrés, un peu plus de 8 % de la population

40 % possèdent la nationalité française (mariage)

En 15 ans, de 1990 à 2004 le nb d'immigrés a augmenté de presque 20 %.

Algériens, Marocains (+ 17 % depuis 90) sont les plus grosses communautés mais depuis 2002 Afrique subsaharienne , Asie et Europe de l'Est sont de plus en plus présentes.

En revanche les immigrés européens représentent 40 % en 2004 (contre 57 % en 1975, Espagne, Italie…)

Femmes désormais aussi nombreuses que les hommes : « depuis 1974, une immigration féminine, liée au regroupement familial, a succédé à l'immigration travail, essentiellement masculine »

Niveau de formation fortement amélioré. Depuis 1982, la part des immigrés ayant diplôme du supérieur est passée de 6 à 24 % (29 % dans la population non immigrée)

Les moins de 15 ans et plus de 75 ans sont sous-représentés par rapport à la population générale.

Les immigrés restent concentrés en Ile-de-France, Rhône Alpes et Provence Côte d'Azur.

Insee première n°1098 - 08/2006 – 2,30 €

« Près de 5 millions d'immigrés à la mi-2004 »

Dispo sur www.insee.fr

Les musulmans français sont plus tolérants que leurs voisins européens

Le Monde – 29/08/06 – 06 252 - 11

☺☺

Il ne faut jamais bouder quelque chose qui fait plaisir. Alors lisez, et comparez, méditez, croisez.

Enquête du Pew Research Center, institut d'opinion

Réalisée au printemps parmi des musulmans en Espagne, France, Grande-Bretagne et Allemagne

Préoccupés pour le **chômage** dans leur communauté (83 % en France, 78 % en Angleterre)

Intégration : 72 % des musulmans ne voient aucun « conflit naturel entre le fait de pratiquer l'islam et le fait de vivre dans une société moderne ». A noter que la proportion est la même dans l'ensemble de la société française (pour la moitié des musulmans britanniques, il y a conflit)

39 % d'entre eux ressentent de **l'hostilité à l'égard des pratiques de l'islam** : c'est la proportion la plus basse (idem en Espagne mais 52 % en Allemagne par ex.)

Sont-ils mieux définis par leur **nationalité ou leur religion ?** : 81 % des britanniques optent pour la religion. **En France 42 % choisissent la nationalité et 46 % la religion. A noter que chez les moins de 35 ans, 51 % se décrivent comme musulmans d'abord.**

Si l'on interroge toute la population française, 83% s'estiment définis par la nationalité mais aux USA par ex, ils ne sont que 48 %, 42 % se définissant comme chrétiens

91 % des Français musulmans ont une opinion favorable des chrétiens et 71 % une bonne opinion des juifs. C'est une exception : 32 % seulement des musulmans britanniques, 28 % des espagnols et 38 % des allemands ont une bonne opinion des juifs

78 % estiment que leur communauté souhaite adopter les traditions nationales (41 % en Angleterre et 30 % en Allemagne)

A noter : **53 % des Français** estiment que les musulmans n'ont pas de véritable volonté d'assimilation.

Immigration : la loi Sarkozy II définitivement adoptée par le Parlement le 30 juin

ASH – 07-14 /07/06 – 06 220 – 11 / Le Monde – 22/07/06– 06 220 – 11

☺ ☹

Fin régularisations automatiques : étranger justifiant 10 années présence, la délivrance carte séjour n'est plus automatique, **mais se fera au cas par cas** au vu de « considérations humanitaires ou (…) au regard des motifs exceptionnels qu'il fait valoir ».

Nouvelle instance : « commission nationale de l'admission exceptionnelle » donnera un avis sur ces critères (conditions restent à définir)

Préfets continuent d'être compétents pour examiner demandes régularisation mais tenus soumettre dossiers relevant jusqu'ici de la régularisation automatique aux commissions départementales du titre séjour (existant déjà)

Regroupement familial : demande possible après 18 mois séjour régulier (12 auparavant) ; justifier ressources stables et suffisantes (≥ SMIC), minima sociaux étant exclus du calcul ; avoir logement considéré comme normal pour famille comparable dans même région et **« se conformer aux principes fondamentaux reconnus par les lois de la République** » (liberté conscience et individuelle…)

Le maire pourra émettre un avis et pendant les 3 années suivant l'autorisation l'administration pourra retirer le titre ou en refuser le renouvellement en cas rupture vie commune (2 ans auparavant)

Mariages mixtes : conjoints de Français doivent attendre 3 ans (au lieu de 2) pour demander carte résident et 4 pour nationalité (au lieu de 2)

Visa supérieur à 3 mois indispensable pour carte séjour temporaire. Exceptions

La plupart des étrangers pouvant prétendre à une carte « **vie privée et familiale** »

1 des **parents d'un enfant gravement malade** soigné en France, peut bénéficier d'une autorisation provisoire de séjour (6 mois), pouvant être assortie autorisation provisoire de travail

L'étranger **parent d'un enfant français** mineur mais il doit justifier qu'il contribue à l'entretien de l'enfant depuis au moins 2 ans (au lieu d'un)

Jeune majeur étranger confié ASE depuis qu'il a 16 ans, inscrit dans parcours d'insertion », « sous réserve du caractère réel et sérieux du suivi de la formation, de la nature de ses liens avec la famille restée dans le pays d'origine et de l'avis de la structure d'accueil sur

l'insertion de l'intéressé dans la société française »

Nouvelle catégorie pouvant prétendre à une carte séjour temporaire : conjoint et enfant d'un titulaire carte « compétence et talents » ou « salarié en mission » (mais il faudra un visa long séjour)

Quand « **attaches particulières en France** » justifient obtention « carte vie privée et familiale » : critères non exhaustifs inscrits dans la loi

Dispositions diverses

Signature contrat accueil intégration obligatoire pour étranger admis pour la 1° fois et souhaitant se maintenir durablement en France. Idem pour primo-arrivants (de 16 à 18 ans).

CADA sortent catégorie CHRS pour n'accueillir à terme que des demandeurs d'asile

Reconduites frontière, nationalité, ressortissants communautaires, maîtrise immigration DOM TOM, et promotion immigration « choisie ».

Le Conseil constitutionnel a été saisi le 06/07 sur l'ensemble de la loi par les parlementaires de l'opposition mais il a rejeté le recours (20/07).

Loi n°2006-911 du 24/07/06

Opération de régularisation en cours : état des lieux et réactions

ASH – 07-21 /07/06 et 25/08/06– 06 225 – 11 / Le Monde – 08 25 /07 et 14 16 /08/06 – 06 225 - 11

☺ ☹

Ce que nous pouvons dire, au jour le jour sur cette question dont l'épilogue ne se jouera de toute façon qu'en septembre... et en fait même plus tard. A lire

Etats des lieux

Début juillet le ministère intérieur estime à 800 le nb de familles concernées par circulaire du 13/06 et 1 900 se sont déclarées au 01/07 Paris.

La date d'expiration du dépôt des demandes est fixée au 13 août.

RDV sont pris dans les préfectures avant fin août pour entretiens jusqu'en septembre.

Nomination d'un médiateur : **Dteur police générale préfecture police Paris** : « le médiateur est un conseiller du ministre qui a une capacité de dialogue avec la société civile (…) A. Klarsfeld (…) possède une légitimité face à ceux qui crient à la *chasse aux enfants* »

Un point au 24/07

Le ministère table sur un total de 20 000 demandes et se déclare prêt à régulariser 6 000 personnes Au 24/07 : 14 000 étrangers ont déposé une demande de régularisation et 9000 ont été convoqués pour examen approfondi.

Sur les 1 280 dossiers déjà examinés, 580 ont fait l'objet d'une décision de régularisation.

Le ministère rappelle aux préfets que la circulaire du 13/06 parle de « **réexamen de situation** »

Les familles totalement inconnues n'en font pas partie, celles dont l'un des membres est en situation régulière ressortissent aux règles du regroupement familial. De même ne sont pas concernées les familles qui ont fait une demande d'asile.

Un point au 25/08

Le ministère annonce « un peu moins de 30 000 demandes » enregistrées au lieu des 20 000 prévues mais ne révise pas le chiffre de 6 000 régularisations.

L'aide au retour a rencontré très peu de succès

Réactions

Médiateur : assocs voient sa nomination plutôt comme une opération de communication

A noter mi-août polémique quand il déclare que les « l'administration est plus humaine que ne le disent les assocs. Celles-ci font preuve de démagogie ». « Comment peut-on être médiateur et porter un jugement sur l'une des parties ? » Cimade

LDH : doute de son pouvoir ; appel à « violer loi »

Cimade: demandait que la circulaire soit simplifiée et son cadre élargi. Mais sans succès.

Amnesty : « comment concilier circulaire et instructions du ministre » en matière d'expulsions ?

Idem pour la **CSF**.

FDTA : appelle à **régularisation massive** et réclame harmonisation pratiques préfectorales. Permettre aux assocs de siéger dans commissions départementales du titre de séjour (et aux demandeurs de pouvoir s'y exprimer)

Fédération CS Paris : affirme solidarité avec CS qui « se mobilisent de façon concrète pour éviter reconduite à la frontière des enfants »

RESF désirait que soit reculée la date butoir du 13/08 mais n'a pas été écouté. Le réseau doute que toutes les demandes soient traitées d'ici début 09 certains RDV déjà pour octobre)

Craint « 50 à 100 000 expulsions de parents d'enfants »

A mis en place un numéro tel d'urgence pour informer et orienter (jusqu'en septembre)

Si un sans-papiers est arrêté ou placé en centre de rétention cet été le réseau enverra un e-mail aux 13 000 personnes inscrites sur sa liste de veille afin qu'elles se manifestent aux autorités

Dizaines cérémonies parrainage en région

« **Comité vigilance parlementaire** » : travaillera cet été avec collectifs associatifs pour « qu'aucune expulsion ne puisse être rendue effective » (9 sénateurs & 11 députés)

A l'image de RESF, ≈ 30 organisations ont lancé le Réseau Universités sans frontières : s'opposer à l'expulsion d'étudiants étrangers.

Cimade et RSF déplorent « la confusion la plus grande » dans l'application de la circulaire et « les différences d'application »

A ce titre ont saisi la HALDE sur cette question. Qu'elle intervienne « auprès du gouvernement pour qu'il mette en place des règles communes d'application sur l'ensemble du territoire national »

Critères divergent et documents à fournir aussi

Et les déboutés ? Gisti : « ils vont rester ». Estime que l'Etat n'a pas les moyens financiers et techniques de leur reconduite. Ni suffisamment de places pour familles en centre rétention (Cimade)

Dossier immigration, étrangers : initiatives, infos

Le Monde – 07 – 14 /07 et 14/08/06 – 06 231 – 11 / ASH- 07-14-21 / 0 et 25/08/06 – 06 231 - 11

☺ ☹

Lisez et vous verrez que, comme souvent, tendances et faits ne se recoupent pas. Mais n'oubliez pas les états des lieux de la CNCDH et Forum Réfugiés.

Un fichier pour faciliter l'éloignement des étrangers clandestins

Arrêté du 30/07/06, J.O. du 18/08/06

Base de données « **ELOI** ».

Infos : nom, sexe, filiation, photos, … indique aussi si « surveillance particulière nécessaire, ou nom de l'hébergeant si assigné à résidence et des visiteurs s'il est en rétention administrative.

Elles ne peuvent faire l'objet de d'interconnexions

Conservées 3 ans à partir de la clôture

Destinées aux agents ministère de l'Intérieur et préfectoraux, aux services police et gendarmerie

Droit d'accès et rectification accordé mais pas de droit d'opposition

Cimade : « véritable atteinte aux libertés individuelles ». Contestera devant Conseil d'Etat.

Un point sur les éloignements du territoire

10 462 reconduites au 1° semestre. Chiffre stable par rapport à celui de la même période en 2005.

M. Sarkozy en avait annoncé 25 000 pour 06.

Nouvelles conditions pour la saisine de la commission de recours contre les refus de visas d'entrée en France

Décret n° 2006-974 du 01/08/06, J.O. du 04/08/06

Recours doit être motivé et rédigé en français

Commission saisie que par une personne justifiant d'un intérêt lui donnant qualité pour contester la décision ou un mandataire dûment habilité

Si recours « manifestement irrecevables ou mal fondés » le Pdt de l'instance peut le rejeter sans réunir la commission

« Les conditions d'exercice du droit d'asile en France » par la CNCDH

Avis critique : il est risqué d'entretenir **confusion entre asile et immigration**. « L'implication du ministère de l'intérieur dans des domaines relevant davantage de l'examen de la demande d'asile que de sa compétence en matière d'accès et de séjour ne contribue pas à lever cette ambiguïté »

La « **prévalence de considérations sécuritaires sur l'exigence de protection des réfugiés porte préjudice à l'exercice du droit d'asile** »

Certaines demandes, certes, sont infondées mais un nb croissant de demandes ne bénéficient pas d'un examen équitable: délai dépôt raccourci, domiciliation, dossier à rédiger en français…

Créer « régime public domiciliation postale »

Se conformer directives européennes pour améliorer procédures et conditions accueil

Aide juridictionnelle, allocation temporaire d'attente, accès au marché de l'emploi 6 mois après dépôt demande

Mineurs étrangers isolés : revaloriser fonction administrateur *ad hoc*

Pour les « **ni régularisables, ni expulsables** » : création d'un titre de séjour de plein droit.

Revient sur la notion de « pays d'origine sûr » (consacrée dans la loi Sarkozy II) et en demande le retrait. « Contrevient aux dispositions Convention de Genève en matière de non discrimination des demandeurs d'asile selon pays d'origine »

Dispo sur www.commission-droits-homme.fr

L'asile en France et en Europe – Etat des lieux 2006. La France ne doit pas laisser filer le droit d'asile – *Forum Réfugiés - 6° rapport annuel.*

« **Les premiers signes pour l'année 2006 sont extrêmement inquiétants et laissent entrevoir un décrochage de la protection au titre de la convention de Genève** »

- 16 % demandes en 2005 et l'écart se creuse entre les décisions OFPRA et celles commission recours : **taux annulation décisions 15.4 % en 2005** (contre 12.6 % en 2004)

Nb de déboutés augmente de 40,5 % en un an

Décret mise en œuvre allocation temporaire d'attente pas encore paru

« La France (…) sérieux retard dans la transposition de la directive européenne sur les **normes minimales d'accueil** » : **situations précarité**

Augmentation places CADA : mais 20 % places encore occupées par réfugiés statutaires fin 2005

Initiatives en faveur des primo-arrivants mais l'intégration des réfugiés « reste un défi pour la France »

04 78 03 74 45 – 15 €

Migration, un passeport pour la pauvreté ?

Caritas (organisations Secours catholique) : 3° rapport sur la pauvreté en Europe consacré à la situation d'exclusion des immigrés.

Emploi, logement, santé, éducation et participation à la vie publique sot les facteurs clés qui peuvent amener cette population à la pauvreté.

Dispo sur www.caritas-europa.org

Hommes et migrations n° 1261

Accueillir autrement nécessiterait que l'on restaure image positive des gens qui viennent

Décrit populations accueillies et politique mise en place ; donne la parole aux assocs et aux migrants

Prévention de la délinquance, un collectif pluridisciplinaire et beaucoup de revendications pour l'examen parlementaire

ASH – 07- 14 – 21 /07/06 – 06 226 – 12

☺☺ ☹

Un collectif, un de plus pourrait-on dire ? Bien sûr mais c'est intéressant et très intéressante aussi la réaction de l'AMF. Bien sûr très concernée par le projet et c'est la première prise de position en quelque sorte « structurée » dont nous disposions. Et puis les autres, à lire bien sûr.

Le Collectif pluridisciplinaire pour une vraie prévention de la délinquance des mineurs : sortir du *statu quo* et devenir une force de propositions

≈ 30 personnalités : éducatif, associatifs, judiciaire, pédopsy, enseignement…. (MM. Ladsous, Chauvière, Mucchielli, Rosenczveig, par ex.)

Créer d'ici à septembre un **« espace d'expertise et d'expression » : évaluation de l'existant et propositions d'évolutions**.

Signataires d'un courrier à remettre au Président de la République **contestant les « expertises qui ont conduit à l'élaboration » du projet de loi.**

Revendique développer « supervision pédopsy », foyers d'accueil, centres semi-liberté.

Améliorer **ordonnance 45** : « réparation du trouble causé par l'infraction [et] renforcement solidarité entre professionnels »

« **Des mesures sont nécessaires (…) mais les textes répressifs visant à ne plus distinguer les mineurs des majeurs scelleront une aggravation évidente de la violence, avec un coût démesuré »**

Groupement national directeurs généraux d'assocs (GNDA) écrit à M. Sarkozy (07/0/7)

Demande **« coordination** politiques publiques » (différents projets avec mesures convergentes) et insiste sur le risque de **« confusion des registres d'intervention** ».

Les maires peuvent avoir rôle d'animateur des dispositifs de prévention mais si on leur donne « rôles délégués du procureur, gestionnaires de prestations … » n'est-ce pas la démocratie qui est en danger ?

Rappelle que « tout travailleur social appartient à une institution » : demande retrait art imposant au travailleur social d'informer le maire. La **coordination dans schéma institutionnel.**

Réforme ordonnance 45 : demande évaluation des dispositifs et moyens (diagnostic partagé). S'oppose à la composition pénale pour les mineurs.

« Et quel sens représente un placement d'un mois [prévu pour moins 10 ans] alors que les centres de placement immédiat existent déjà ? »

Rappelle « situation catastrophique budget PJJ »

Bureau Association Maires de France (AMF) : se réjouit de voir reconnue **la fonction de coordinateur du maire mais « ne souhaite pas que les nouvelles compétences (…) entraînent une confusion entre les missions de chacun des acteur de la sécurité et un transfert de responsabilité (…) vers les seuls maires** » par ex. tutelle prestations familiales ou rappel à la loi.

Demandent que dispositifs tels que conseil droits et devoirs des familles restent **facultatifs.**

Secret partagé : il faut au maire info complète et précise pour pouvoir jouer son rôle de médiateur

A noter Assoc maires grandes villes de France demande au ministre de l'Intérieur qu'un partenariat villes / départements soit instauré par voie conventionnelle et que le projet de loi créée un « fonds interministériel pour la prévention de la délinquance » (financement)

DEI –France : dénonce l'inadéquation de la réponse et même « l'inanité » de la stratégie par rapport aux pbs posés (banlieues, etc..)

Souligne les « **sérieux coups de canif au droit pénal des mineurs** » : introduction du flagrant délit et recours à la composition pénale (- 13 ans)

S'interroge sur **« l'opportunité cette 4° réforme de l'ordonnance 45 sous la même législature** » et dénonce « procès fait aux magistrats »

Réclame politique prévention délinquance globale et cohérente : **passe par soutien aux parents, aide aux enfants et promotion droits de l'enfant**

ANAS : malgré améliorations dans dernière version (abandon obligation systématique de transmettre info), inquiète de la « philosophie » du texte, par ex. fichier national personnes hospitalisées d'office

Cette disposition est condamnée par Fédération **CGT santé / action sociale** : « isolement des malades, culpabilisation de l'entourage et retour à une conception aliéniste de la psychiatrie »

Les psychiatres opposés à la réforme de l'hospitalisation sous contrainte

Le maire peut prononcer une hospitalisation en cas d'atteinte grave à l'ordre public, il est informé de la sortie des malades, période observation 72 h et fichier national des hospitalisations d'office

Comité action syndicale psychiatrie refuse que « les patients suivis en psychiatrie soient assimilés à des délinquants »

Demande « **vrai débat** avec partenaires concernés » sous l'égide du **ministère de la Santé** pour **« apporter les meilleurs soins (…) et donner des garanties, notamment judiciaires** »

Le projet de loi sur la protection de l'enfance

ASH – 14/07/06 – 06 234 – 12

☺

Cf. Uniopss dans notre numéro de juin. Intéressant, et à suivre surtout. Du bon sens, des angles de vue. Le débat n'est pas clos et promet beaucoup d'infos à la rentrée.

A noter : amendement prévu pour donner base juridique aux espaces de rencontre enfants-parents. Maintenir ou restaurer les liens entre un enfant et le parent avec lequel il ne réside pas (séparations et/ou divorces conflictuels) Un décret pourrait déterminer leur mode de financement

---

La CNAPE veut améliorer le projet

Souhaite qu'il soit **obligatoire** pour Pdt CG et Procureur d'informer sur suites données à infos et signalements.

Accompagnement à l'utilisation des prestations familiales : devrait être précédé d'une évaluation pour déterminer quelle est la meilleure mesure et la liste des travailleurs sociaux habilités pour cet accompagnement devrait être fixée par décret.

Mesure judiciaire d'aide à gestion budget ne devrait pas être mise en œuvre par personnes physiques mais par professionnels seulement

Solliciter **accord parents** (et pas seulement les informer) dans l'accueil d'urgence mineurs en situation de crise

Refuse que financement mesures protection enfance soit géré par Etat et CNAF, « les partenaires sociaux n'étant pas concernés » par ce dispositif. **Souhaite création fonds spécifique géré par Etat, départements et représentation associative.**

CNCDH : sans moyens la loi d'aura pas d'effet

Saisie par le ministre de la famille : « comporte des améliorations sensibles et répond en grande partie aux besoins de clarification souhaitée

Mais **manque remise à plat de l'ensemble**: aurait pu donner loi orientation ou loi-cadre.

Regrette **« l'absence de toute disposition concernant question mineurs étrangers isolés** »

Aurait souhaité mesures sur recueil parole enfant

Demande à l'Etat d'être attentif à la question de l'égalité de traitement (moyens financiers) sur le territoire, PMI notamment

Evaluation situation de l'enfant : **réticente à la notion « risquant » d'être en danger**

Demande au gouvernement de **« bien encadrer » la question du partage d'infos à caractère secret** : « **possibles interférences (…) avec d'autres textes en préparation, comme par ex le projet de loi sur la prévention de la délinquance »**

Futurs observatoires départementaux : risque de « **complexifier le système** » déjà mal coordonné ?

Dispo sur www.commission-droits-homme.fr

Prévention spécialisée : une action sociale à dimension éducative

Gazette Communes – 06 247 - 12

☺☺

Bien sûr la PS vous connaissez et pourtant vous pouvez lire cet article et l'entretien avec M. Heckel. Cet éternel débat sur la confusion possible avec la prévention de la délinquance y est traité clairement (et arguments dont on peut s'inspirer si besoin).

La PS existe depuis 35 ans et reste mal connue.

Et les éducateurs de rue revendiquent une place centrale dans l'accompagnement social.

Selon le CNLAPS en 2005, 3 000 éducateurs de rue (12 structures publiques et 340 associations)

Construire avec le jeune un parcours pour le sortir de l'anonymat et le conduire vers l'autonomie. Ce peut être très long.

M. Grognou, directeur addap13, (Bouches-du-Rhône, 150 éducateurs) : travail réparti en 3 domaines : **présence sociale** (point de départ pour être reconnu sur le territoire et entamer dialogue), **action éducative** (construire le parcours – logement, santé…) et **travail sur les groupes : « rendre acceptable et conforme au droit commun les comportements de groupes** » (chantiers, sorties, etc..)

Les missions de la PS ont peu changé mais elle a dû s'adapter aux **exigences de l'évaluation**. **Résultats, contrats d'objectifs, management…**

M. Le Gal (assoc nantaise) : l'esprit militant (années 70) **ne suffit « plus à asseoir notre légitimité**. Il faut justifier des résultats obtenus : cela induit une plus grande rigueur dans notre travail et une meilleure structuration des équipes »

L'autre évolution c'est le public : « **culture de la précarité avec l'arrivée à la retraite des premiers parents Rmistes** », souffrance psychique, discrimination, etc.. Educateur seul face à cela.

Salaires pas assez élevés et **la PS a besoin « d'une reconnaissance par les pouvoirs publics** ». **« L'image du travail social est dévalorisée. Il est indispensable que les élus réhabilitent ces métiers** » (M. Grognou)

Or les relations avec les élus restent souvent délicates. PS souvent appelée pour **« éteindre le feu** » alors que ce n'est pas son rôle même si elle contribue à la paix sociale : « **les éducateurs travaillent sur l'éducation à la loi et non sur le rappel à la loi** » (service PS CG Rhône)

Vieux débat entre prévention délinquance et prévention spécialisée ravivé par le projet de loi sur la prévention de la délinquance et l'obligation qui y est faite de signaler au maire les personnes en difficulté. Manifestations contre cela depuis 2 ans.

M. Gancel, directeur assoc 93 **: « La motivation des pouvoirs publics est d'améliorer le partenariat local mais, en réalité, si elle était adoptée, une telle obligation risquerait surtout de crisper les professionnels vis-à-vis de leurs partenaires** »

Entretien avec M. Heckel, Directeur du CNLAPS

Quel danger pour PS dans l'obligation d'informer les maires sur les personnes en difficultés ?

Compromettrait liens de confiance avec le public : « **pas d'aide sans confidences, de confidences sans confiance ni e de confiance sans secret** »

Et puis en quoi cela serait-il utile ?

Qu'attendez-vous de la première lecture du projet au Parlement en septembre ?

« Espoir d'infléchissements » au vu des réactions de certains élus et « notamment de maires »

Sinon, « nous allons au-devant de confusions graves dans les rôles acteurs en prévence (…) au détriment des libertés individuelles »

Quid de la compatibilité ou non entre Prévention Spécialisée et prévention de la délinquance ?

« Ce ne sont pas des dispositifs étanches l'un par rapport à l'autre », mais « moyens et objectifs » sont différents.

« La contribution de la PS à la tranquillité publique est réelle ». Améliorer bien-être famille ou jeune prévient « indirectement des actes de délinquance »

Mais réduire la PS à un traitement de la délinquance revient à nier le rôle éducatif des éducateurs » La qualité de leur travail ne se mesure pas « aux variations du taux de délinquance sur leur territoire» elle est un mode d'action « à finalité éducative et non coercitive »

Le 17/05 le CSTS: « toute personne en difficulté social, éducative ou matérielle n'est pas un délinquant potentiel (…) et lui permettre d'accéder à plus d'autonomie constitue le meilleur rempart contre la délinquance »

CSTS : « Inversons notre rapport à la pauvreté »

ASH – 21/07/06 – 06 241 – 12

☺☺☺

Nous citons abondamment et traitons longuement. Lisez-le, le changement qu'il préconise introduit une forme de nouveauté dans la question de la place de l'usager. Intéressant.

Entretien avec M. Chassériaud

Le CSTS a approuvé un rapport « **le travail social confronté aux nouveaux visages de la pauvreté et de l'exclusion** »

En quoi ce rapport est-il « engagé » ?

La massification de la pauvreté interroge les pratiques du travail social. Les refonder : logiques d'alliance avec publics en difficulté

Développement logique guichet : il faut retrouver le sens de l'accompagnement social au lieu d'une aide à court terme (justifier dispositif)

Il faut pouvoir mettre les publics en capacité d'être les acteurs de leur insertion

Les travailleurs sociaux « alliés du système » ?

« Ont-ils vraiment des marges de manœuvre ? »

Quel « rapport social la société instaure-t-elle (…) avec populations en difficulté » ? Les intervenants sont poussés à agir dans le sens d'une gestion, avec responsabilisation, voire défiance de l'usager : ils sont pris « dans un discours négatif » et sont « dans une position de résistance passive »

Préconisation «d'inverser charge de la preuve »...

Les pauvres ne s ont pas qu'une charge, ils sont une richesse dont la société se prive, un « potentiel laissé en attente (…) la lutte contre la pauvreté implique (…) un changement culturel passant par la reconnaissance de tous les membres de la société »

Echange, réciprocité…

« Inverser la charge de la preuve c'est aussi se demander s'il faut continuer à interroger la responsabilité des usagers ou bien les mécanismes d'une société qui permet que 15 % de la population vivent à la limite ou en dessous du seuil de pauvreté »

Certaines expériences vont déjà dans ce sens…

Mais surtout à partir **dispositifs pensés pour eux**.

Propositions d'axes de travail.

Articuler, homogénéiser dispositifs

Réorganiser services pour les adapter aux besoins du public (par ex en terme d'accueil)

Favoriser partenariat familles / travailleurs sociaux

Prendre en compte expertise professionnels

Repositionner accompagnement social : un droit

L'évaluation est indispensable : pas la réduire à un contrôle budgétaire et y associer les usagers

Faire évoluer compétences et qualifications des professionnels vers le développement de la coproduction avec les personnes pauvres

Réponse à M. Petitclerc : « on ne guérit pas de son milieu comme d'une sale maladie »

ASH – 21/07/06 – 06 240 – 12

☺☺

Nous avions apprécié l'article de départ (RVP 06) et nous vous engageons donc de toute façon à lire cette réponse. Et à vous faire votre opinion. Entre positionnements de fond et propositions concrètes, entre différentes analyses de ce qui a été réalisé.

M. Laurent Ott, Dteur Intermèdes -Robinson

« **Sidéré (…) condamnation sans appel derrière le terme de « zonage » du travail DSL mené** »

Pour les intervenants, la réalité c'est qu'on n'a pas essayé de soutenir porteurs de projets dans la durée, ni permis de s'émanciper de la précarité des subventions ou pressions des municipalités

On ne peut pas dire que l'on a tout essayé.

C'est vrai il y a un pb « d'éducation au collectif » dans des quartiers, qui produit des réactions peu propices à la sociabilité

Mais que donnerait la dispersion de ces jeunes ? Il faut « **construire la compréhension de cet environnement et non pas sa fuite** »

« **Besoin de pédagogie dans leurs écoles, besoin de la force de l'hétérogénéité de leurs histoires et de leurs origines** »

Il faudrait « renoncer à son voisin » ? La seule perspective ce sont les grandes écoles ? « Pourquoi les écoles de nos quartiers ne serait-elles pas grandes (…) C'est une question plus dérangeante. »

Dans l'optique de cette « dispersion », on demande aux jeunes des quartiers de se déplacer ; et pour les autres ? quelle contrainte ?

« L'égalité des chances n'a toujours pas grand-chose à voir avec l'égalité des droits ! »

« Nicolas Sarkozy, une certaine vérité de l'action sociale ? »

ASH – 07/07/06 – 06 227 – 12

☺☺

D'abord le résumé de la situation telle qu'elle se présente à travers les projets est clair et brillant. Ensuite ? Eh bien ensuite c'est complexe et riche comme toujours avec M.

Karz. Mais c'est à lire, à lire jusqu'au bout… même si parfois cela peut vous énerver un peu, à l'instar du titre, un peu provocateur mais bien argumenté, solide.

Saül KARZ, philosophe, sociologue, consultant

Rapport de l'Inserm, réforme protection de l'enfance, projet de loi prévention délinquance proposant refonte ordonnance 45 : et connexions sécuritaires entre ces diverses initiatives.

Il y a questions à traiter et dangers à maîtriser mais ces orientations ont de quoi inquiéter

Notamment **confusion** entre protection enfance et prévention délinquance, **collusion** entre tutelles administratives, instances politiques et pratiques sociales / médico-sociales, risquant d'aboutir à des « situations inextricables » pour usagers, travailleurs sociaux, magistrats, élus, sans compter le travail supplémentaire

Protection enfance et prévention délinquance ne sont « ni identiques ni étanches ». Il convient de les « garder simultanément en vue »

La protection de l'enfance : modèles et références forcément idéologiques et liés aux mutations de la société. On cherche à rapprocher les enfants d'un idéal. Mais pour autant on ne pourrait fonctionner sans référentiels.

A garder à l'esprit : on ne protège pas les enfants par pure compassion, selon besoins intrinsèques, des lobbies sont présents sur ce marché de l'enfance, les intervenants ne maîtrisent pas tous leurs investissements (part de l'inconscient)

Si l'on néglige ces paramètres, les modèles paraissent évidents et donc indiscutables. **Comme si la normalité existait en soi.**

« Dès que les experts s'érigent en porte-parole attitrés de l'intérêt de l'enfant, la prévention de la délinquance n'est pas loin. ». Une prévention notamment, qui vise des comportements dont la dangerosité relève des dangers imaginaires qu'ils pourraient alimenter.

Protection et prévention convergent quand elles s'adressent à des mineurs : manquent de repères. D'où une prévention de la délinquance qui s'intéresse aux agressions commises par ces jeunes et pas à celles dont ils sont l'objet. Attention à la construction du « minorat ». Des « sujets qu'il faut prendre la main et/ou par le collet »

« L'une et l'autre sont indispensables mais pas à n'importe quel prix. » Il ne faut pas simplifier les enjeux ni ignorer que le ministre de l'Intérieur n'est pas isolé mais représente un courant puissant.

On constate, au-delà des confusions, la « complicité intrinsèque » entre protection enfance et prévention délinquance.

Ce n'est pas une instrumentalisation du travail social qui se profile mais un réagencement néolibéral des politiques sociales. Le ministre de l'Intérieur n'en détient pas le monopole.

Les projets de loi en cours rappellent la dimension idéologique de ces sujets.

Attention à une « certaine rengaine humaniste » qui est devenue une « entrave ». « Se déprendre quelque peu de l'humanisme aide à être plus proche des humains réels »

« Vigilance et résistance restent de mise. (…)Plus que jamais le débat argumenté s'impose »

Bandes de jeunes : un espace de reconnaissance sociale

ASH – 14/07/06 – 06 238 – 12

☺☺

Très intéressantes ces quatre pages. Bon bien sûr vous en avez beaucoup entendu parler. Mais là sur peu d'espace, vous avez à la fois des repères historiques et des analyses variées, de sources sociologiques variées aussi. Peut donner envie d'aller chercher des biblio sur Internet pourquoi pas ? ou plus simplement de croiser avec vos constats. Et un petit ajout sur les filles, bien.

Eté 1959 : bataille rangée entre 2 bandes d'ados à Paris. 27 inculpations. Même scénario 2 jour après dans le Var : 20 condamnations. Chaînes de vélo… et un vêtement. Le phénomène des « blousons noirs » est parti. On en parlera jusqu'en 1965. « La délinquance, certes, existe, mais on construit autour d'elle » (Mme Bantigny, historienne)

Mais l'ampleur du phénomène est mal connue. Ce à quoi contribuent éducateurs PS et chercheurs qui ne recensent pas les bandes, « ne pas participer au maintien de l'ordre et au contrôle social (…) autour de ces jeunes » Mme Tétard (historienne)

Quelques travaux espacés mais sciences sociales sont peu investies dans les pbs de délinquance

Dans les années 80 on annonce disparition bandes (dont M. Dubet en 1987). Et puis d'autres articles dans les débuts 90. **Mais qu'en est-il en réalité** ?

M. Marwan (socio) estime que ce phénomène est « en continu » même s'il y a des évolutions

Qu'est-ce qu'une bande ? Tout groupe de jeunes n'en est pas une.

La délinquance n'est pas son premier motif de rassemblement. Elles se structurent **« en dehors de l'intervention directe des adultes, avec un territoire d'action délimité, et partagent valeurs repérables** » (Mme Esterle-Hédibel, socio)

Le concept de « **ségrégation réciproque** » reste intéressant : « opposition entre le groupe constitué comme un 'nous' et l'extérieur constitué comme un 'eux', avec de chaque côté, en miroir, des représentations proches ». **Le rapport à l'environnement est essentiel**.

Mucchielli (socio) : **structure par sentiment de différence, d'opposition d'avec le reste de la société** »

Certaines s'organisent autour économie parallèle mais semblent se dissoudre quand les leaders sont arrêtés ou quittent la bande (territoire, activité)

On confond trop souvent toutes les bandes, les « criminelle » avec d'autres **« constituées assez souplement, qui découlent du processus de sociabilité de la jeunesse (…) et pas plus dangereuses qu'hier** » M.Bouchet (socio)

M. Marwan insiste sur rôle **expérience scolaire** : devenue une « **variable fondamentale** » dans leur création. Jeunes avec lourds décrochages scolaires. « **Humiliation symbolique, dégradation de l'image de soi » et la bande propose un cadre alternatif**, un espace de reconnaissance sociale.

« Puissants moyens de revalorisation à court terme dans la culture de la rue ». L'implication dans

les bandes de jeunes issus immigration illustre cette situation (discriminations) (Mucchielli)

Pour que vive la bande il lui faut un ennemi extérieur.

Rôle contradictoire institutions, notamment police : **« l'institution chargée de lutter contre les bandes maintient paradoxalement la position interne du groupe** » (Marwan)

« **De fait les policiers sont perçus comme des représentants non de la paix mais d'une force d'oppression raciste et injuste** » (Boucher)

« **La façon dont la police exerce ses missions dans les quartiers est devenue un pb plus qu'une solution** (…) Mécanismes de peur et diabolisation réciproques (…) sentiment de victimation collective (…) **mécanismes de construction d'une identité délinquante** » en sont renforcés (Mucchielle)

Recherche d'une identité qui se construit par défaut : « rationalisation de sa différence et tentative revalorisation identitaire » (Muchielli)

Sont-ils dans le rejet véritable de la société ?

On voit dans les gangs « compétition, matérialisme, droit du plus fort, loyauté, déification du succès » : valeurs bourgeoises en somme…

Influence d'une société marchande dans laquelle ils n'auront pas de situation**. La bande met en place d'autres normes pour accéder aux biens, au statut**… Mme Esterle Hédibel (socio) suggère **« une perception du monde à travailler pour sortir de cette dichotomie du 'eux' et du 'nous'** »

Avant le chômage de masse, les jeunes travaillaient et « **la bande était une activité de loisirs** ».

Ensuite l'école « a fait intérioriser aspirations qu'elle frustre » + valeur travail en baisse = **« crise de reproduction des classes populaires** » où les fils ne veulent plus être ouvriers comme papa mais ne pourraient pas de toute façon. (Mauger, CNRS)

Sortir de la bande est plus complexe qu'avant, quand service militaire, puis mariage en signaient la fin spontanée.

Aujourd'hui ils peuvent parfois en sortir par la voie de la religion, qui permet de garder un « statut » dans le quartier … ou le hip-hop (M. Marwan)

Pour que la déviance soit moins attirante, les institutions doivent changer. Et d'abord l'école : inventer nouvelles médiations… (M. Marwan)

Ensuite, soutenir la prévention spécialisée : **menacée par le modèle « médiation-sécurité »**

M. Boucher : « **actions médiation-sécurité basées sur idéologie empreinte de déterminisme social et considérant la jeunesse populaire comme dangereuse** » alors que les principes et logiques de la PS, s'ils **« ne participent pas à une dynamique affichage sécuritaire, limitent néanmoins bien plus sûrement dans le temps l'expression de violences individuelles ou collectives** »

Plaide pour « refondation d'une véritable politique de prévention, revalorisation des professionnels sociaux qualifiés, accès à une formation » pour tous les intervenants sociaux mais c'est aussi aux élus, aux citoyens etc.. de réagir aux préjugés, discriminations…

Les bandes de filles, un monde en miroir

On les appelle parfois les « **crapuleuses** » : comportements déviants, voire délictueux.

Rarement mises en cause dans des infractions mais intervenants locaux évoquent : « violence verbale comme physique » (Observatoire européen violence scolaire)

« **L'enjeu est de se construire une réputation visant à se protéger des autres** » Se protéger d'une loi du plus fort à laquelle on participe. Look, force de caractère, réseau. Il ne s'agit pas d'agresser par plaisir mais pour manifester qui elles sont.

Montrer qu'elles sont les égales des garçons ? Pas du tout. Elles prônent les valeurs viriles et on les retrouve soumises dans les relations avec les garçons et elles ne se masculinisent pas. Maquillées pour sortir etc..

« Elles jouent avec une pluralité de rôles sociaux, d'identités »

Protection de l'enfance : vers des projets de plus en plus individualisés

ASH – 21/07/06 – 06 239 – 12

☺☺

Petit balayage de ces formules intermédiaires dont on parle beaucoup. Peut être utile sur le plan pratique : mieux distinguer les tendances. Ca bouge sur le plan des relations avec la familles, là on le voit vraiment. A noter.

Sur le plan du droit c'est AEMO ou placement

Dans la réalité un entre-deux s'est développé, qui devrait être légitimité avec la nouvelle loi.

L'ONED le divise en 5 groupes : relais parentaux, AEMO renforcée, accueil séquentiel, accueil de jour, dispositif alliant intervention domicile et suppléance familiale (internat ou famille d'accueil

« **Les 2 modalités les plus pratiquées sont accueil de jour de l'enfant et placement à domicile**. »

Accueil de jour : réponse ciblée intensive à pbs apprentissage, comportements scolaires, éducatifs…

1 .Hors temps scolaire et sans hébergement : activités + interventions auprès des parents

2. Dans le temps scolaire s'appuie souvent sur un internat. Suivi dense avec objectif d'inscription le plus vite possible dans dispositif de droit commun « l'aider à retrouver sa place là où il vit »

Placement à domicile : l'établissement qui gère la mesure de placement autorise hébergement dans la famille. Si nécessaire il réintègre l'internat.

Dans même esprit le SEMO : Service d'éducation en milieu ouvert, donc sans internat.

Valoriser la place des familles, projets individualisés élaborés à partir des carences mais surtout des compétences.

SEMO : équipe pluridisciplinaire + disponibilité 24h/24 (astreintes, foyer 5 places + autres formules hébergement) ; **pouvoir traiter immédiatement.** Permanence d'accueil éducatif de jour assurée aussi

Constantes retrouvées dans ces dispositifs : personnaliser des réponses évolutives, établir de nouveaux rapports avec les familles (coéducation) et les valoriser.

Mettre les usagers au centres, pivot de la réussite

Et de la souplesse, parce que **« le temps des personnes n'est pas celui des institutions, il faut donc créer des dispositifs intermédiaires »**

Tâcher d'éviter placement, toujours douloureux, sans oublier qu'il est parfois indiqué

Tout cela ramène à la **nécessité de l'évaluation**.

Questions de la clarté, de la **lisibilité**. Qu'est-ce que l'autorité parentale, comment les mesures sont-elles comprises ?

TGI Caen : on craint que formules intermédiaires + logique de limitation prise de risques = « moins d'AEMO par prudence ou moins de placements par manque de courage »

Se pose la question de l'égalité de traitement en fonction financements selon différents départements

L'ONED pourrait jouer un rôle d'alerte

« Donner du sens à l'économie »

ASH – 25/08/06– 06 246 – 12

☺☺

A lire : et pour vous en convaincre, allez directement au dernier paragraphe. Introduire de la morale dans l'économie en quelque sorte, et persuader que le secteur social fait partie de l'économie, ce sont des tendances intéressantes.

M. Ribière, économie Adapei Ain

M. Mondolfo (voir RVP 06/06) dit qu'il faut accéder « à une autre conception du rapport entre l'économie et le social »

Des assocs concilient déjà engagement et rigueur

En donnant du sens dans la gestion des tensions entre le projet et les contraintes budgétaires.

Opposer « sans but lucratif » et activité économique est une erreur. L'économie sociale est régie par des règles presque similaires à celles du secteur économique « capitaliste ».

Le sens spécifique au social peut s'apparenter au concept de « développement durable » : améliorer le quotidien d'aujourd'hui et anticiper pour le quotidien à venir. Avoir « **le sens du lointain »,** comme l'on construisait autrefois les cathédrales

Cela sous-tend la rigueur gestionnaire des établissements et la recherche d'une plus grande efficacité avec les moyens disponibles passe par **l'expérimentation**.

Développer l'innovation en se préservant des difficultés passagères ou à venir

« Une nouvelle politique économique doit permettre cette coopération nécessaire entre la gestion du quotidien et celle de l'avenir et entre l'économie et le social »

Santé mentale et action sociale : faire bouger les frontières pour combattre l'impuissance

ASH – 07/07/06 – 06 223 – 12

☺☺

Ce n'est pas la première fois que nous abordons ce thème et nous aimons toujours l'aborder. Inévitable rapprochement, des exemples concrets, c'est bien.

Mettre un terme au « ping-pong entre la psychiatrie et le social ». Du côté des pouvoirs publics on y incite beaucoup mais cela ne se décrète pas.

M. El Ghozi, médecin responsable service urgence Nanterre : **« travailleurs sociaux, psys, élus locaux, nous sommes collectivement en situation d'échec face à l'envahissement de l'espace public par la souffrance psychosociale, associée ou non à une pathologie psychiatrique »**

On s'arc-boute sur son pré carré et on oublie parfois que le secret, médical ou professionnel, est fait d'abord pour protéger l'usager et pas pour interdire les rencontres entre professionnels.

Réseau ouest sanitaire médico-éducatif et social Val-de-Marne (Rosmes 94) : avalisé par DDAS qui finances 2 coordinatrices (ES + psychiatre), il réunit 9 structures de proximité.

Accueillir enfants de 0 à 20 ans avec troubles psy, « il s'agit de n'en laisser aucun sans solution » : et pourtant manque de places, réticences…. Le réseau, tiers facilitateur, mais sans pouvoir de décision.

En majorité il s'agit de garçons, déscolarisés, qui se retrouvent dans la nature et il n'y a jamais eu de soins. **Le contexte familial ou social difficile fait souvent « passer au second plan la réalité des difficultés psychiques des jeunes »**

Le repli sur soi des institutions est très présent, il faut travailler sur les différentes représentations que se font les gens de leurs rôles respectifs.

Les formations interprofessionnels sont des outils précieux.

Dteur de l'IRTS Montrouge, qui en a réalisé une : « dépasser enjeux corporatistes et favoriser le travail en réseau » : palette large (infirmiers psy, psychologues, travailleurs sociaux et emploi-jeunes)

Leur lien était « l'impossibilité de trouver, à partir de leurs seules compétences et des ressources propres à leur institution, un ajustement adéquat » aux situations rencontrées

En se confrontant aux autres, chacun voit sa professionnalité confortée et peut faire jouer sans crainte les complémentarités.

Dans le Nord-Pas-de-Calais, en 03/04 formation de grande ampleurs : 60 secteurs de psychiatrie et ensemble des institutions sociales. Financée PRAPS

15 groupes (≈ 20 pros chacun, parité travailleurs sociaux / soignants) : cursus sur une année, modules, **dont un stage croisé de 5 jours qui a constitué le moment fort de la démarche**. Les uns découvrant la pellette large des réponses psys et les autres la qualité de l'accueil dans le social.

Le travail se poursuit : élaboration de chartes de fonctionnement sur différents territoires

Le partenariat est possible et serait un bon remède contre la morosité professionnelle

« Diriger pour créer les conditions du futur »

ASH – 21/07/06 – 06 243 – 12

☺

Nous traitons succinctement cet article qui a le mérite de poser des questions de fond. A parcourir

M. ROPERS, Service PS Sauvegarde (71)

Selon projet de décret qualification des directeurs, ils seront qualifiés niveau I (master ou Cafdes) à la condition

notamment d'exercer dans établissement avec certains critères impliquant plus 50 ETP et 1 bilan supérieur à 1,5 million par ex.

En dessous de ces critères, Caferuis (niveau II)

Compétences variables en fonction ampleur structures ?

Attention à approche ciblée sur gestion affaires courantes alors que la fonction est d'abord responsabilité de prendre des résolutions

Procéder à distinctions entre différents types de directeurs ? Pas mieux de redéfinir ce qu'est ce métier ?

Conduire un projet d'action sachant que cette action s'inscrit dans des enjeux (sociétaux, politiques…), et n'est pas forcément pérenne (évolution attentes). Anticiper les difficultés : la dynamique gestionnaire s'imbrique dans ces impératifs, dans le sens où on ne peut se détourner de l'efficience mais dans le cadre d'une pensée stratégique.

Suppose savoir-faire techniques de haut niveau, et pas « exclusive déclinaison d'une batterie technique » qui s'apprécierait en fonction du nb de personnes dirigées.

D'autant que l'organisation doit justement permettre de réduire cette complication.

Pour diriger il faut « une hauteur de vue que seule permet une formation de haut niveau » : le Cafdes (épreuve management) et certaines masters y préparent.

Voulons-nous des « développeurs ou bien des gestionnaires de l'existant » ?

« Tutelles : vers une réforme inachevée ? »

ASH – 21/07/06 – 06 244 – 12

☺

Pose bien le décor d'une réforme qui ne nous concerne peut-être pas au premier chef mais qui intéresse néanmoins le secteur.

M. Geoffroy – Assoc Sauvegarde (85)

Les décisions qui se dessinent peut-être pas à la hauteur de l'enjeu.

Le rapport « Favard » (04/2000) en contenait les points essentiels. Protection cadre administratif sauf si aliénation mentale et saisine justice si échec ou danger, harmoniser pratiques et former secteur.

Pourtant en 2002 d'autres propositions (Unasea) : expertise médico-sociale judiciaire chaque fois que l'action sociale préventive échoue (adultes pas en état de demander de l'aide ou même la refusant)

Et création mesure accompagnement budgétaire / sociale judiciaire, étendue à l'ensemble ressources de la personne : gérer de façon cohérente et éviter incapacité quand ce n'est pas nécessaire.

Ne figurent pas dans l'avant-projet de loi Alors pourquoi avoir attendu depuis rapport Favard (00) ?

Financement : coût total protection juridique majeurs = ≈ 400 millions pour ≈ 700 000 personnes

Représente 8 % budget protection enfance par ex….

On la présente toujours comme un coût alors qu'elle est aussi facteur d'économies : en rétablissant droit et situation économique, le dispositif génère ressources (impôts, cotisations sociales…) souvent supérieures au coût mesure.

Attention à ne pas légiférer à la hâte :

Articuler protections administrative et judiciaire : l'expertise médico sociale est nécessaire

Renforcer accompagnement social personnes protégées : rapport Favard préconisait 40 mesures par tuteur et la moyenne est de 60…, alors que les missions vont s'élargir

Travail en réseau et désignation d'un référent : pertinent et peu coûteux (expérimenté en Vendée)

Formation qualifiante pour professionnels

On estime qu'un million de personnes pourrait être concerné en 2010 : c'est un véritable enjeu à ne tronquer ni techniquement, ni financièrement

A noter : un livre blanc « *La réforme des tutelles, ombres et lumières* » *Ed Dalloz – 28 €*

Chômage : derniers chiffres, commentaires et infos

ASH – 07- 21 07/06 et 25/08/06– 06 229 – 22 / Le Monde – 01/07 + 19-299/08 + 01/09 /06 – 229

☺ ☹

La baisse continue ; et les prévisions aussi. C'est à suivre et c'est indéniablement moins démoralisant qu'il y a quelques mois. Sur les différentes réformes et conventions, nous traitons succinctement mais en donnant le plus de références possibles. Que vous soyez informés, ou en capacité de l'être c'est notre but.

Le chômage recule de 2,2 % à la fin mai et de 10,4 % en un an

Au sens du BIT, il perd un point en un an et s'établit à 9,1 %

Jeunes moins 25 ans : 21,9 % (- 1.3 % en 1 mois et - 12,6 % en un an)

Mais profite surtout aux 25/49 ans : - 2,4 %

Inscriptions ANPE en baisse de 6,6 % et sorties ANPE en baisse de 1 %

Le ministre de l'emploi estime possible de « repasser sous la barre des 9 % aux alentours de l'été ou à la rentrée » et se dit persuadé qu'il est possible de « revenir à un taux de chômage de 7 % au terme du plan de cohésion sociale (2009) indépendamment de la croissance »

A noter : en Allemagne taux de chômage passé de 10,8 % en mai à 10,5 % en juin et le nb des sans-emplois passé sous la barre des 5 millions.

La baisse du chômage se poursuit en juin

Moins 1,2 % (moins qu'en mai) mais la tendance est maintenant à la baisse depuis février

Le taux de chômage est à 9 %

Inscriptions ANPE reculent de 6,3 %

Concerne toutes les catégories y compris les moins de 25 ans(- 1.6 % en juin) dont le taux de chômage reste néanmoins de 21.7 %

Fin juillet le taux de chômage passe sous la barre des 9 %

Première fois depuis février 2002

En juillet dernier on passait sous la barre des 10 %

2 159 000 demandeurs d'emploi : prochaine étape symbolique : passer sous la barre des 2 millions

Baisse de 1,2 % sur un mois, pour un taux de chômage à 8,9 %

Profite aux jeunes notamment : leur taux de chômage recule de 2,2% ; il reste néanmoins plus élevé que la moyenne : 21,4%

Sur un an pour les moins de 25 ans, la baisse est de 12,5 %

Pour chômeurs longue durée, sur un an, recul 9,2 %

Il semble bien qu'il y ait une **reprise des créations d'emplois** : pour la première fois en 2006 les sorties ANPE pour « reprise d'emploi déclaré » sont en hausse (+ 5,4 %)

Moins de radiations administratives qu'en juin, et identique pour « absences au contrôle ». A peu près équivalent à 2005

Les créations d'emplois en hausse de 0,7 % depuis un an

Chiffres provisoires Insee (18/08) : dans le secteur marchand le nb des créations d'emplois atteint son plus haut niveau depuis 5 ans.

Le tertiaire représente 67 % des effectifs secteurs concurrentiels. Profite dynamisme des services à la personne et de l'hôtellerie / restauration ainsi que des transports.

Construction : solde positif mais fléchissement par rapport aux trimestres précédents

Industrie : continue de perdre de l'emploi

Les associations de chômeurs contestent l'amélioration de l'emploi

AC ! souligne faible augmentation de l'emploi salarié (secteur concurrentiel) et « développement des emplois aidés, qui sont des mi-temps au demi-SMIC »

Rappelle que le mode de calcul, fondé sur la seule catégorie 1, tient pas compte des stagiaires, ni des dispensés de recherche d'emploi, des demandeurs de temps partiel ou des handicapés

Dénoncent « sanctions beaucoup plus nombreuses » remettant en cause chiffres officiels sur ce point.

Contrôle des chômeurs

Ministère travail : la réforme (depuis 08/05) n'a pas entraîné de hausse significative du nb de sanctions

49 % : suppression temporaire allocations et 46.8 % réduction. Suppression définitive : 4,2 % des cas

Bilan exhaustif attendu pour la fin de l'année

3 assocs (AC !, APEIS et MNCP) ont déposé un recours devant Conseil d'Etat contre décret 22/12/05, fixant règles d'accès aux fichiers fiscaux et sociaux pour contrôle recherche d'emploi.

Le jugent illégal et dénoncent son « imprécision »

Les 6 parcours d'accompagnement destinés à accélérer retour à l'emploi chômeurs indemnisés

Précision sur élaboration, mise en œuvre et suivi du projet personnalisé d'accès à l'emploi (**PPAE**) déployé progressivement à partir de 09.

Aides et prestations adaptées aux besoins repérés

Pourrait concerner 1 291 000 demandeurs par an

Parcours Type I : si « distance à l'emploi courte ». Proposition offres d'emploi + conseils de recherche

Parcours Type II : si « distance à l'emploi **modérée** ». recherches ciblées, mises en relations, bilan de compétences + entretiens d'actualisation approfondis

Parcours Type III : si « distance à l'emploi **longue** ». Accompagnements renforcés.

Accompagnement spécifique « **mobilisation vers « l'emploi** » si difficultés particulières réinsertion

Parcours spécifique si projet de reprise ou création d'entreprise et enfin pour chômage saisonnier ou allocataires en activité réduite

Circulaire Unedic n°06-20 du 21/08/06, dispo sur www.assedic.fr

---

Réforme du suivi de la recherche d'emploi

Précisions sur notion de « manquement » et gradation des sanctions (« questions-réponses »)

Instruction DGEFP n°33-06 du 04/05/06 transmise par circulaire Unedic n°06-16 du 26/07/06, dispo sur www.assedic.fr

A noter que cette circulaire Unedic

Suivi renforcé des chômeurs par des prestataires privés : l'expérimentation s'étend

Unedic décide étendre accompagnement renforcé par prestataires privés pour demandeurs d'emploi présentant risque important chômage longue durée

46 000 chômeurs par an devraient en bénéficier

Expérimentations en concertation avec ANPE

05/07 : dispo sur www.assedic.fr

« L'orientation des chômeurs vers la formation de 2002 à 2004 « -DARES – 07/06

« Pour les moins qualifiés, l'action du service public de l'emploi ne semble pas réussir encore à lever tous les obstacles rencontrés en amont du processus de formation »

2004 : 9 % chômeurs sans formation ont suivi formation (15 % niveau Bac et 23 % Bac +)

Les non qualifiés moins nbx que les autres à émettre souhait d'une formation, les conseillers essaient de compenser, mais près de 75 % des demandes faites par les chômeurs sont refusées et **surtout celles des non-qualifiés et des femmes**

21 % demandes non-qualifiés aboutissent contre 27% pour Bac et + ; 22 % pour les femmes contre 30 % pour les hommes

Refus formation : 28 % non-qualifiés invoquent difficultés matérielles (transports, enfants…)

Le financement reste un obstacle pour 22 % des non-qualifiés (contre 7 % pour CAP/BEP et +)

Allocation de solidarité spécifique

Un décret entérine le maintien d'un versement sans limitation de durée

Décret n°2006-891 du 19/07/06, J.O. du 20/07/06

Alors qu'un décret 03 prévoyait de limiter à 2 ans.

Une mission d'audit veut en réduire le coût de gestion : estime entre « 17,5 et 52,5 millions et 95 équivalents temps plein, ; les économies » qui pourraient être faites si on refondait sa gestion

Dispo sur www.performance-publique.gouv.fr

Infos de l'été

ASH – 07- 14 – 21 /07 et 25/08/06 - 06 230 – 22

☺

Ce sont des informations mais ce sont dans l'ensemble des premiers jalons sur une route qui continue et devrait notamment à partir de la fin août être semée d'autres annonces. A lire tout de même

Le décret sur l'apprentissage « junior »

Décret n° 2006-764 du 30/06/06, J.O. du 01/07/06

Détaille modalités : d'abord 1 an sous statut scolaire en lycée pro ou CFA, avec stages de découverte professionnelle. Et à partir de 15 ans possibilité de signer un contrat.

A l'entrée en formation, bilan des connaissances et compétences acquises (au regard socle commun notamment), qui débouche sur un projet pédagogique personnalisé

Un tuteur chargé du suivi : évaluations régulières

L'apprenti sera rattaché à son établissement d'origine pendant toute la durée de sa formation

Gratifications : 20 % du SMIC par heure d'activité pendant stage de plus de 20 j.

Et fin de la formation : signature du contrat à partir de 15 ans (accord représentant légal) conditionnée à ce qu'il soit jugé apte à poursuivre l'acquisition du « socle commun » par la voie de l'apprentissage.

Sinon, il peut reprendre sa scolarité ou poursuivre parcours initiation métiers dans lycée pro ou CFA

Parcours initiation métiers pas obligatoirement une année scolaire : peut être prolongée si l'élève n'est pas prêt au choix

Objectif gouvernement : 15 000 jeunes en « parcours d'initiation métiers » rentrée 2006

Premier bilan de la Mission « emploi quartiers » Mise en place à l'automne 2005 pour impulser et coordonner mobilisation de l'ensemble des acteurs en direction de ces jeunes

Un peu plus de 5 700 jeunes pris en charge ont retrouvé un emploi : 53 % en contrat durable (CDI ou CDD + 6 mois), 36,2 % en contrat aidés (les plus en difficulté).

Principalement employés dans secteur tertiaire et très petites entreprises

Plan d'action en faveur des quartiers sensibles

Entre décembre 2005 et avril 2006

ML / PAIO ont reçu 107 261 jeunes : 17 664 ont obtenu un emploi, dont 17,5 % en CDI

ANPE : en a reçu 50 184 dont 5 886 ont accédé à l'emploi

Missions locales

Estime toujours que l'Etat « n'a pas ouvert une ligne financière suffisante en 2006 » pour mise en œuvre CIVIS

De nombreuses ML / PAIO réduisent ou ne versent plus l'allocation qui peut être accordée aux jeunes : incidence négative sur les relations du jeune avec son référent.

Cumul minima sociaux / revenus d'activité

Au 31/12/03, 13 % titulaires RMI / ASS cumulaient allocation et revenus d'activité (DARES)

Le gouvernement espère changer la donne mais les décrets ne sont pas encore parus. A suivre.

Objectifs de conclusion des contrats aidés pour le 2° semestre 2006

160 000 pour le secteur non marchand et 37 000 pour le secteur marchand (objectif annuel respectivement de 310 000 et 85 000)

Rééquilibrer la proportion entre CAE et CA au profit du CA (au moins 600 par jour)

Bénéficiaires ASS / API / AAH systématiquement orientés vers CA ou CI-RMA.

CA ou CI-RMA proposés en priorité aux RMIstes

Moins 26 ans : contrat jeune en entreprise et contrat professionnalisation (durée indéterminée)

Missions locales et FSE

L'insertion des jeunes sera un critère prioritaire d'attribution crédits FSE au plan régional (et pas seulement le placement en emploi, ce qui inquiétait les ML)

Ce compromis négocié avec Bruxelles se « doublera d'un critère de bonne gestion des crédits FSE »

Le nouveau règlement du FSE : 2007/2013

Recentré sur emploi : « renforcer inclusion sociale personnes défavorisées (…) prévenir le chômage, en particulier celui de longue durée et des jeunes »

Budgets en baisse : de l'ordre de 25 % pour la France métropolitaine.

Le taux de prise en charge de 105 % pour les CAE « jeune » dans les ACI est prolongé

Ne peut en principe excéder 95 % taux horaire brut SMIC par heure travaillée

Prolongation jusqu'au 31/12/06

Stages en entreprise : montant de la fraction de la gratification versée au jeune exonérée de charges sociales précisée par décret

Décret n° 2006-757 du 29/06/06, J.O. du 30/06/06

Conformément à la loi du 31/03/06 pour l'égalité des chances.

Tous les stages sont soumis aux mêmes règles, qu'ils soient obligatoires ou non

Note DDS, dispo sur www.securité-sociale.fr

Députés et sénateurs donnent leur feu vert à la loi « ENL »

ASH – 07/07/06 – 06 224 – 22

☺

Que de circonvolutions autour de cet art. 55. A lire bien sûr. Et à suivre. Et d'autres choses aussi à suivre : des annonces des annonces. Nous attendons les réactions du secteur.

Adoption définitive le 30 juin.

Quota 20 % logements sociaux préservé

Le préfet pourra réunir une **commission départementale** (maire, bailleurs sociaux, assocs agréées) pour examiner le cas municipalités n'ayant pas respecté cette obligation.

Examiner difficultés, analyser possibilités et projets, définir solutions. Si elle conclut que la municipalité ne pouvait pas atteindre l'objectif, elle pourra saisir la **commission nationale** (représentants du Haut Comité et d'assocs) avec l'accord du maire.

Si elle arrive à la même conclusion elle pourra recommander au ministre un aménagement des obligations. Sinon, recommandera élaboration échéancier dans les 3 ans pour rattraper retard.

Dispositions en faveur des plus défavorisés

Création dans les 2 prochaines années de **5 000 places résidences hôtelières à vocation sociale** (gréées Etat) Logements autonomes équipés et meublés, offerts en location (à la journée, semaine, ou mois). Au moins 30 % logements d'une résidence réservés à personnes défavorisées.

Coupures électricité, chauffage, gaz et eau : interdites pendant période hivernale pour ménages rencontrant difficultés économiques (FSL)

Avantages fiscaux : faciliter construction structures hébergement temporaire /urgence et **aménagement régime aide** aux organismes logeant personnes défavorisées à titre temporaire. (Sonacotra…)

Attribution logements sociaux locatifs : renforce rôle commissions médiation, ajoute personnes reprenant activité après chômage long sur liste des personnes prioritaires et réforme les suppléments de loyers de solidarité (libérer logements)

Lutte contre l'insalubrité et la vacance

« **Déclaration de mise en location** », expérimental vise à lutter contre « marchands de sommeil »

Plusieurs mesures encouragent accession propriété (coup de pouce au PTZ dans zones chères)

A noter que la CNL : déplore « pas de solutions pour freiner la spéculation immobilière ou limiter la charge logement des habitants, notamment via revalorisation aides personnes »

Annonce d'un hébergement de « stabilisation » pour les sans-abri et réactions

ASH – 25/08/06 – 06 250 – 22 / Le Monde – 11/08/06 – 06 250 - 22

☺ ☹

Nos sourires reprennent les réactions du secteur associatif. Mais cela dit ce concept de stabilisation paraît intéressant c'est la première fois qu'il apparaît officiellement. A suivre attentivement.

Intermédiaire entre hébergement d'urgence et logement social : structures ouvertes 24 h /24, toute l'année + accompagnement social renforcé. Séjours plusieurs semaines, même plusieurs mois.

D'abord expérimenté en Ile-de-France et généralisé si permet vraiment parcours d'insertion

103 places déjà créées + transformation d'ici à 2007 de 1 000 places d'hébergement de nuit

Coût évalué à **7 millions d'euros** en année pleine

A noter le rapport de Mme Fleurieu – Observatoire pauvreté et exclusion sociale chargé de formuler des propositions au pb des 500 tentes installées à Paris.

Déplore manque d'infos quantitatives et qualitatives sur les SDF et demande que les solutions s'adaptent à l'hétérogénéité des situations.

Dispo sur www.ladocumentationfrancaise.fr

Réactions

SDF : se félicite de la prise de conscience mais « insuffisant »

FNARS : « manque d'ambition : sur les 1100 places, 1000 existent toujours »

Demande un « état des lieux partagé »

Emmaüs et FNARS : soulignent le manque d'accompagnement social, et son caractère indispensable. Somme insuffisante pour cela.

Lutter contre saturation CHRS : mobiliser parcs Sonacotra et AFTAM + contingent préfets région Ile-de-France (pourrait concerner 170 personnes)

Places des futures résidences hôtelières à vocation sociale (loi ENL) seront attribués en priorité aux personnes hébergées en CHRS

Infos de l'été

ASH – 07-14 -21 /0 et 25/08/06 – 06 232 – 22

Le Monde – 25 et 26/08/06 – 06/232 – 22

☺☹☹

Franchement oui deux grimaces, et c'est à lire. Surtout dans la foulée du précédent. S'il y a, oui, on le sent, et nous l'avons dit ces derniers mois, une tendance positive, il y a loin de la coupe aux lèvres

Un an après les incendies de 2005, la question des mal-logés perdure

Le 01/09/05, le 1° ministre annonçait la réalisation de **5 000 logements** d'urgence d'ici au 31/03/06. Aucune construction pour l'instant et l'objectif est aujourd'hui de **500 habitations** de type modulaire mis à disposition par Sonacotra pour des situations de crise.

On constate parfois une faible implication des collectivités locales.

D'ici au 1° semestre 07 un projet devrait aboutir dans le 93 et un à Marseille. De plus la Sonacotra met en œuvre des opérations de résorption d'habitat insalubre.

De plus fonds d'urgence finance travaux mise en sécurité, le programme de résidences sociales commence à voir le jour et les procédures pour immeubles insalubres ou en péril sont plus efficaces, créant aussi des droits nouveaux.

Au niveau de la **prévention des incendies**, il n'est plus question d'imposer des détecteurs de fumée et la campagne de sensibilisation recommandée par la Fondation Abbé Pierre n'est toujours pas lancée.

Le recours à la force de plus en plus utilisé pour les expulsions locatives

Tendance déjà à l'œuvre en 2005, et qui s'accentue.

Paris : + 35.3 % sur les 6 premiers mois de 05 par rapport à la même période en 05, Essonne : + 20.6% et s'observe aussi hors région parisienne.

Le gouvernement veut réduire le montant des **indemnisations** versées aux propriétaires n'obtenant pas l'exécution d'une ordonnance d'expulsion. **Elles ont augmenté de 60 % en 5 ans : 77.5 milliards en 05**

Les préfectures invoquent aussi la nécessité de faire respecter les décisions de justice

Opposabilité du droit au logement

Lors du CILE du 12/05 avaient été annoncées des expérimentations sur la mise en place de ce droit

Le Premier ministre a chargé le Pdt du Haut Comité logement personnes défavorisées, M. Emmanuelli, d'en étudier avec représentations d'assocs d'élus locaux, les « **conditions juridiques et les modalités techniques** »

Conclusions pour fin octobre.

3 familles d'enfants victimes de saturnisme indemnisées par l'Etat

Décision de la CIVI de Paris du 06/07/06

Fin 04 la Commission d'indemnisation des victimes d'infractions avait reconnu l'infraction

Même si la défense aurait espéré de plus fortes sommes ce sont les 1° décisions fixant un niveau d'indemnisation pour le saturnisme

La défense aurait souhaite que soit reconnu un préjudice moral : « traumatismes » des traitements et perte de « chances » (diminution quotient intellectuel, possibilités complication grossesse)

Rénovation urbaine

L'agence nationale pour la rénovation urbaine a ajouté 341 quartiers aux 188 déjà déclarés prioritaires

Liste dispo sur www.renovation-urbaine.fr

« Intervenir sur les situations extrêmes de mal-logement » - FORS

« *Recherche sociale* » revient sur les occupants de logements indignes et les réponses, difficiles à mettre en œuvre, par des assocs insuffisamment soutenues par les politiques publiques

01 48 24 79 00 – 11 €

Audit : « politique logement social outre-mer »

La part des logements aidés est passée en 6 ans de 30 % à 15 % : il manque 27 000 logement sociaux

Dispo sur www.performance-publique.gouv.fr

Un quart des 15/2/5 ans ne prennent pas « toutes les précautions » contre le sida

Le Monde – 08/07/06 – 06 233 - 23

☺ ☹

Informés, lucides, et ne se protégeant pas toujours ; on aurait aimé une analyse plus fine de ce comportement-là.

Enquête BVA à l'occasion des Solidays

Les plus enclins à prendre des risques sont les plus âgés (28 % des plus de 22 ans), les actifs (-29 %) et **surtout ceux qui résident en milieu urbain : 31% ceux qui vivent villes plus 100 000 habitants** disent prendre risques (contre 21 % zones rurales), **le niveau de diplôme ne semblant pas être un facteur déterminant**.

Pourtant 83 % d'entre eux (contre 85 % en moyenne) pensent que leur génération est obligée de se protéger, 71 % (contre 78 %) savent qu'il n'y a de traitement pour guérir et 68 % (contre 72 %) estime que le sida ne concerne pas que « les populations à risque »

Près des deux tiers de s15/25 ans se sentent « **personnellement menacés par le sida** ».

Le nombre de bénéficiaires de la CMU continue d'augmenter légèrement

ASH – 25/08/06 – 06 248 - 23

☺

Bilan définitif 2005 du ministère santé

Fin 2005, 6 ans après l'entrée en vigueur du dispositif, 1,7 millions de personnes affiliées à CMU de base, et 4,8 millions à la CMU-C

Respectivement en augmentation de 3,5 % et 2% par rapport à 2004.

Taux de couverture de la population pour la CMU : 2 % en métropole et 17 % DOM

Pour la CMU-C : 7 % population en métropole et 35 %

DOM

L'incidence dans l'Hexagone varie de 1 à 4 : 71 départements passent le seuil de 5 % contre 6264 fin 2002.

Corrélation entre RMI et CMU-C s'accroît de 25 % depuis 2000 : 44 % bénéficiaires moins 20 ans

A noter : 180 000 personnes fin 2005 de l'AME, progression de 20 % par rapport à 2004. 70 % adultes entre 20 et 49 ans résidant en Ile-de-France

DREES – Etudes et résultats n° 512 – 08/06

Dispo sur www.sante.gouv.fr

Taux de réussite au bac et autres infos

ASH – 14 /07/06 – 06 236 – 24 / Le Monde – 13 & 18 /07/06 – 06 236 - 24

☺ ☹

Où l'on voit comment se poursuit la « démocratisation » du bac … et comment s'enchaînent les phénomènes de sélection : lire le 2° article. C'est très intéressant.

Le taux de réussite au bac atteint 81,9 % en 06

2 points de plus qu'en 2005, meilleurs résultats enregistrés depuis la « démocratisation » du bac

Depuis 1998, taux de réussite autour de 80 %

La proportion de jeunes d'une classe d'âge qui obtiennent le bac s'établit à 63,8 %

L'amélioration touche toutes les séries.

Générales : 86,5 % (+ 2,6 % par rapport 05)

Technologiques : 77,2 % (+ 1,1 %)

Professionnelles : 76,8 % (+ 1,7 %)

En métropole les moins bons résultats : académie de **Créteil** (proportion importante d'élèves issus de milieux défavorisés) mais atteint quand même 80,7% contre 77,5 % en 2005

Les difficultés d'orientation des bacheliers professionnels

6 à 7% bacheliers pros s'inscrivent à l'Université et ≈ 41 % en sortent sans diplôme. (idem pour 30 % bacheliers technos et 11 % bacheliers généraux)

Inscription bacheliers pro à l'université souvent due à l'impossibilité d'entrer en STS ou IUT

Les IUT qui conviendraient bien aux technos sont devenus très sélectifs : recrutent 65 % bacheliers généraux et les STS recrutent 65 % bacheliers technos et 20 % généraux (14.6 % de pros)

Bac pro censé débouche sur insertion pro immédiate ; permet poursuite études supérieures mais n'y prépare pas (matières générales)

Commission université-emploi propose : parcours de soutien pour bacheliers pro à l'université, création de places en IUT et STS

A noter qu'à la prochaine rentrée les bacheliers pro avec mention B ou TB devraient avoir de droit une place en STS (loi Fillon)

Syndicat enseignement pro : « aménager 1° année de STS pour permettre une meilleure adaptation. Moins d'heures en entreprise et du soutien en matières générales. (SNETAA)

Conférence Pdts universités : « dissuader bachelier pro d'aller à l'université », persuader STAS de les accueillir et les IUT de favoriser l'inscription bacheliers technos

Le rapport Wauquiez propose une simplification du système des aides sociales aux étudiants

« Les conditions de vie : comment relancer l'ascenseur social ? »

Les classes moyennes sont exclues des aides : y remédier

Verser 1° bourses en octobre

CROUS comme guichet unique

Expérimenter PTZ garanti Etat : allocation étude

Ouvrir débat sur la légitimité d'accorder les aides au logement à tous les étudiants quel que soit le revenu des familles

Préconise alloc de rentrée universitaire

Dispo sur www.ladocumentationfrancaise.fr

Réactions UNEF et FAGE : « dresse constat précis des dysfonctionnements majeurs »

Néanmoins regrettent absence remise en cause exonérations fiscales (majoration quotient familial) et l'UNEF, critique sur PTZ, attend négociations

UNAF : OK pour alloc de rentrée mais souhait qu'elle dépasse le champ d'attribution des bourses et d'être associée aux négociations préalables

Rentrée scolaire

Le Monde – 29/07 et 01-02 /09/06 – 06 255 - 24

☺

Ce qui est fait et la feuille de route de l'application de la loi Fillon. Histoire d'avoir les idées claires avant d'attaquer le feuilleton que tout cela va devenir, différent selon les secteurs en plus.

900 professeurs expérimentés déjà recrutés pour les collèges « ambition réussite »

Bilan mi-07 : 900 donc sur les 1000 promis. Difficultés à trouver candidats mais quasi-totalité des postes devrais être pourvus mi 09 (ministère)

Destinés aux **249 collèges** (+ 1 600 écoles primaires) « ambition réussite »

Chaque réseau a 2 à 5 professeurs supplémentaires : déchargés d'au moins 50% temps d'enseignement ils formeront / accompagneront jeunes enseignants et participeront aux actions de soutien scolaire

De plus ces établissements bénéficieront de **3 000 assistants pédagogiques**. Là aussi difficultés à trouver des candidats.

Postes d'infirmières déjà pourvus (1 par collège)

Prochain chantier : révision de la carte ZEP

Lutte contre l'échec scolaire, objectif de la rentrée
Socle commun, mise en place :: première étape évaluation de la lecture en CE1 dès cette année
Soutien personnalisé : PRE expérimentés en 05/06 dans 8 500 classes de primaires et 145 collèges. Doit être généralisé cette année (selon moyens)
Relance éducation prioritaire : *voir ci-dessus*
Apprentissage junior : *voir rubrique emploi*
Note de vie scolaire : instituée dès cette rentrée dans toutes les classes du collège et affectée d'un coefficient 1 au brevet 07. assiduité, respect règlement intérieur, engagement vie établissement ou périscolaires, maîtrise règles de sécurité routière.
Découverte professionnelle : déjà expérimentée. 3 h par semaine pour les collégiens de 3°
Apprentissage lecture : débutera systématiquement par travail sur correspondance entre lettres et sons. Le ministre s'oppose à la méthode globale
Les établissement recensant le plus violences réunis dans un classement
Dans *le Point* (31/08) à partir logiciel SIGNA (EN)
Cette base comptabilise les faits les plus graves, répartis en 26 catégories. Les incivilités en sont exclues.
Score relativement peu élevé dans le 93 mais les chefs d'établissement y ont un taux de non-réponse de 23 % (6 % moyenne nationale)
Augmentation de 1 % par rapport à 04/05
Lycées professionnels d'abord (15 faits en moyenne par an), ensuite collèges (14,8) et lycées (10)
Une circulaire va être adressée aux établissements : mise en place ligne **tel SOS-violence** dans chaque académie, correspondants **police** ou gendarmerie (permanences si désiré) et assurer mieux la prise en charge psy/juridique des **victimes**
Réactions : syndicats personnels de direction EN, parents d'élèves très choqués de l'article du Point. Sans parler de la colère au lycée Condorcet de Nîmes désigné comme l'établissement le plus violent de France. Font remarquer que le logiciel SIGNA étant purement déclaratif établir des classements de cet ordre ne correspond à rien.

***A noter que** des éléments bibliographiques sont de plus en plus souvent disséminés au fil des rubriques concernées : étrangers et logement en particulier.*

ASH – 25/08/06 – 06 254 - 31

La justice des enfants perdus. Intervenir auprès des mineurs

☺☺

Concerne un champ spécifique (PJJ) mais le résumé au moins est à lire : vous y trouverez des échos.

Directeur au sein de la PJJ, l'auteur revient sur l'ordonnance 45. Peut-on dire qu'elle n'endigue pas la délinquance des mineurs ? Elle intervient en aval des actes commis et **n'a donc pas tous les leviers pour répondre à un phénomène dont les déterminants sont d'ordre collectif**.
La délinquance des mineurs est un des « dégâts collatéraux » de la crise.
L'automne 2005 25 ans après les Minguettes. On ne peut être efficace sans prendre en compte les pbs d'origine : d'où le découragement des intervenants de l'éducation spécialisée.
Leurs réponses « sont efficaces mais circonscrites au traitement individuel et temporaire d'un mal collectif massif »
Propos étayés par des entretiens
Manuel Palacio – Ed. La Découverte – 26 €

Analyser et faire évoluer les pratiques éducatives

☺☺

Un peu cher ? A connaître tout de même, à feuilleter à l'occasion pourquoi pas. Car le descriptif est flatteur bien sûr

Détaille le cadre des projets d'action social et propose des outils pour évaluer façons d'intervenir, réfléchir aux modes d'implication, et résoudre collectivement les situations problématiques
Auteur conseiller technique CREAI Basse-Normandie
M. Danancier – Ed. Dunod – 23 €

☺☺☺ ☹

Il y a de ces petites nouvelles que l'on risque de rater, qu'il faut débusquer presque en entrefilet et puis des informations techniques, strictement propres au secteur, formation etc. ou bien ces nouveaux dispositions qui concernent concernent pas, on ne sait pas bien mais rien ne coûte de s'informer.

Voilà, un peu comme une marelle dans les cours de récréations de la rentrée, vous pouvez aller d'un pavé à l'autre de ces Brèves.

Le Monde – juillet 2006 – 06 237 - 32

Marseille devrait bientôt avoir sa grande mosquée (17/07)

Un bail emphytéotique pour une mosquée pouvant accueillir 5 000 fidèles.

La capacité des lieux de culte actuels varie de 50 à 1 200 fidèles : total 13 000, pour une population musulmane estimée à 150 000 / 200 000 personnes

La Commission de déontologie critique les conditions d'audition du resapé dans l'affaire de Clichy (19/07)

Le seul rescapé du transformateur EDF, mineur à l'époque, a été interrogé à l'hôpital où il venait d'apprendre la mort de ses deux camarades

« Absence grave d'égards » pour un blessé « erreurs et incohérences » dans la procédure suivie.

Recommande au ministère intérieur « de rappeler solennellement aux fonctionnaires de police le respect des dispositions en faveur des mineurs »

Les centres « Défense 2° chance » pour les jeunes en voie d'exclusion connaissent des ratés

Volonté d'aller vite ; formateurs (militaires à 80%) insuffisamment préparés.

On a relevé des manques de pédagogie : « méthodes commando »

Le gouvernement tablait sur 10 000 jeunes en 2006, puis avait ramené le chiffre à 6000

A l'heure actuelle 6 centres avec 552 jeunes.

Retards importants pour la création « d'aires d'accueil » pour les gens du voyage (18/08/06)

Loi Besson promulguée en 2000

8 000 places créées ou mises aux normes sur 44 000 programmées par les schémas départementaux

Normalement elles auraient dû être bouclées fin 2004 ; un délai d'un an sup a été accordé

Les ministères donnent consigne aux préfets de simplifier et accélérer la mise en œuvre

La Commission consultative gens du voyage indique par ailleurs que beaucoup d'emplacements sont peu fréquentés (taux de 50 %) et certaines même pas du tout. Elle se penchera sur ce pb.

Le trafic de feuilles de khat en plein essor en France (05/08/06)

Provient d'Afrique orientale : effet voisin de celui des amphétamines et inscrit en France sur la liste des stupédi

On en interceptait quelques dizaines de kgs dans les années 90 : 818 kgs sais en 2005

En Europe (idem Canada ou USA) consommateurs principalement des hommes issus des zones d'origine du produit et peu de signes de généralisation au reste de la population

En France les régions les plus touchées sont les régions parisienne et marseillaise

---

ASH du 07 juillet 2006 – 06 222 - 32

Commission d'enquête : influence des sectes sur les mineurs (décision des députés)

« L'endoctrinement des enfants est un enjeu majeur pour les groupes sectaires »

Objectif : mettre en exergue dangerosité certaines pratiques et faire propositions pour mieux lutter

---

Lutte contre les discriminations

La HALDE met en ligne un « répertoire des bonnes pratiques et des initiatives » pour la promotion de l'égalité sur son site www.halde.fr

Pas de valeur de labellisation

Conférence de la famille 2006

Mesures attendues pour aidants familiaux (avec réactions mitigées des assocs), et aussi un PTZ pour jeunes 18/25 ans les plus défavorisés.

« **Prêt avenir jeunes** », remboursable sur 5 ans et allant jusqu'à 5 000 € : achat véhicule, équipements personnels ou professionnels. Ouvrira droit à un Locapass. Conditions ressources définies bientôt.

« Drogues / dépendances –Livre d'information »

Ministère Santé, MILDT, INPES : effets, modes de consommation, dangers des différents produits psycho actifs, ainsi que chiffres etc..

Dispo sur www.inpes.sante.fr

Collectif médecins généralistes pour l'accès aux soins (Comegas) **et CMU-C**

≈ 50 praticiens : a saisi le HALDE des refus de soins opposés aux bénéficiaires CMU-C (voir 05)

A noter qu'il avait déjà interpellé l'Ordre des médecins et la caisse primaire de Paris en 2005

Souligne le fort différentiel morbidité et mortalité liée à la catégorie sociale en France.

Le garde des Sceaux veut privilégier le maintien des liens familiaux de détenus

« Bilan très positif » des expérimentations. 4 nouvelles unités de visite familiales (UVF) seront mises en service dès 09/06.

Permettent condamnés longues peines sans permission de sortie, de recevoir famille 1 fois par trimestre (apparts meublés dans l'enceinte de la prison mais non surveillés) pour 6 à 72 h.

Parloirs familiaux devraient être instaurés dans maisons centrales où ne peut installer d'UVF et UVF figureront dans futurs établissements pénitentiaires pour longues peines

---

Le collectif « les morts de la rue »

A rendu hommage le 28/06 à Paris aux « amis connus ou inconnus » décédés « dans la rue ou à cause de la rue », soit 122 personnes âgées en moyenne de 49 ans, mortes entre 11/05 et 05/06

Le diplôme d'Etat d'ingénierie sociale se substituera au DSTS le 1° septembre 2006

Décret n° 2006-770 du 30/06/06 – J.O. du 02/07/06

Le DEIS (niveau 1) atteste compétences nécessaires pour fonctions expertise, conseil, conception, développement et évaluation (domaines politiques et intervention sociales)

Formation ou VAE (tout ou partie)

Contenu et règles d'accès au titre d'assistant de vie légèrement modifiés

Arrêté du 06/06/06, J.O. du 04/07/06

« Titre professionnel d'assistant de vie aux familles », toujours niveau V

Assister personnes actes essentiels vie quotidienne

Relayer parents prise en charge enfants domicile

Assister personne dans tâches domestiques

ASH du 14 juillet 2006 – 06 235 - 32

Premiers testings de la HALDE

Accès logement locatif privé : à ressources et conditions d'emploi égales, 35 % chances avoir RDV pour candidats blancs, 20 % si origines maghrébines, 14 % origines d'Afrique noire

Emploi : « n'a pas mis en lumière de discrimination significative »

« Evolution publics cibles politique familiale »

A partir données dispos 1988/2003

Depuis 88, population bénéficiaire progression 54% et montant mensuel global plus que doublé

Fin 98, les allocations familiales représentaient 40% du montant total et seulement 30 % en 2003

Aides au logement (de 31 à 38 %) ; prestations liées petite enfance (de 17 à 19 %)

Familles avec enfants âgés moins 17 ans augmente (+ 9.5 % en 15 ans) ; nb familles 1 ou 2 enfants reste stable et familles nombreuses diminuent

L'e-ssentiel n°51 – 07/06 – www.cnaf.fr

Espaces rencontre enfants-parents : des crédits complémentaires avant une réforme du mode financement.

Cf. *Brèves* du Monde dans le numéro de juin.

M. Clément annonce subvention complémentaire de 250 000 € (cours d'appel) d'ici à la fin de l'été

≈ 120 assocs ou services : droit visite présence d'un tiers dans lieu extérieur à sphère familiale, le plus souvent sur décision du juge affaires familiales.

CMU-C : difficultés d'accès aux soins

Le conseil de la CNAF a diligenté une étude pour mesurer l'ampleur de ce phénomènes (médecins spécialistes »

Devra également proposer « des solutions »

Solidarité énergie

Le projet de loi relatif à l'énergie prévoit la création d'un tarif spécial gaz pour les plus démunis, sur le modèle tarif première nécessité pour électricité.

Les organismes d'assurance maladie constitueraient un fichier des ayants droit et le transmettrait aux distributeurs (examen parlement septembre)

Internet pour tous

Le gouvernement a décidé de lancer avant fin 06 en direction des familles modestes : micro-ordinateur, équipé, connexion haut-débit + formation à domicile pour 1 € par jour pendant 3 ans

---

Missions du conseil supérieur économie sociale

Décret n°2006-826 du 10/07/06, J.O. du 11/07/06

Composition, fonctionnement et objectifs :

Assurer la concertation entre pouvoirs publics et différents secteurs économie sociale.

Peut être consulté sur projets de textes et proposer mesures. Contribue promotion économie sociale.

Europe : la France condamnée pour avoir maintenu en prison un délinquant souffrant de graves trouble mentaux

Cour Européenne des droits de l'homme (CEDH)

Condamné en 1982, plusieurs diagnostics psy et maintien en détention en milieu ordinaire

Or principe inscrit en droit français (« détenus atteints troubles mentaux ne peuvent être maintenus dans un établissement pénitentiaire ») et européen

5 000 € au titre du préjudice moral

ASH du 21 juillet 2006 – 06 242 - 32

Service civil volontaire (SCV)

Décret du 12/07/06, J.O. du 13/07/06

Confère statut contractuel entre salariat et bénévolat aux volontaires engagés dans assocs.

Jeunes 16/25 ans dans structure ayant activité ou programme d'activités d'intérêt général

Durée minimale continue : 6,9, ou 12 mois

Programme, Formation, tutorat, accompagnement dans recherche d'emploi le dernier mois

A la fin est délivré un brevet de service civil

Objectif : 30 000 jeunes fin 06 et 50 000 en 07

Subutex

Un groupe de travail vient d'être constitué pour réfléchir sur mesures pour lutter contre le trafic et en garantir l'accès

Ne sera donc peut-être pas classé comme stupéfiant : la MILDT le demandait mais les assocs de réduction des risques n'y étaient pas favorables.

Les détenus étrangers en situation irrégulière ont droit à l'assurance accidents du travail

Réponse de la Direction de la Sécurité sociale à la l'OIP.

Revalorisation plafonds de ressources pour l'accès la CMU de base

Arrêté du 05/07/06, J.O. du 19/07/06

7083 € (contre 6 965 €) du 01/10/06 au 30/09/07

Et à la CMU complémentaire

Décret n° 2006-876 du 136/07/06, J.O. du 16/07/06

Revalorise de 1,885 % le plafond de ressources depuis le 01/07/06 : passant de 598.23 € par mois (contre 587.16 € jusque là)

Une association pour promouvoir l'approche multidisciplinaire de la question pénale

« **L'appel des 115**. Criminalité, délinquance, justice, connaître pour agir », lancé le 215/02/06 (600 signatures) s'oriente vers un relais associatif

« **Tetra** », objectif : demander aux pouvoirs publics création d'une « structure multidisciplinaire d'étude et de recherche sur les infractions pénales »

Eclairer le débat public et faire des propositions

La Commission européenne veut préserver les droits des enfants

« Stratégie européenne » présentée le 04/07.

Instaurer un n° tel unique : assistance aux enfants

Constituer un forum : concertation

Nommer un « coordinateur pour droits enfants »

ASH du 25 août 2006 – 06 253 - 32

Photographie des places et des publics des structures pour adultes et familles en difficulté sociale - DREES

Peut-être un peu rébarbatif mais le mérite d'exister sur Internet . A noter que les chiffres sont annoncés comme provisoires.

Etudes et Résultats n°507 – 07/06

Dispo sur www.solidarites.gouv.fr

Les contours du nouveau « contrat d'engagement éducatif » sont précisés

Décret n°2006-950 du 28/07/06, J.O. du 30/07/06

Contrat dérogatoire au droit commun pour les personnels pédagogiques occasionnels en accueils collectifs de mineurs

Les modalités en sont fixées : rémunération, amplitudes horaires….

Les parquets mobilisés pour la mise en œuvre du pouvoir de transaction de la HALDE

Chargés d'homologuer ou refuser les transactions au plus tard dans un délai de 1 mois

Un refus devra être motivé (brièvement)

De nouveaux avantages pour les bénéficiaires du « tarif social d'électricité »

Décret n°2006-924, du 26/07/06, J.O. du 28/07/06

Sont prévus désormais la gratuité de la mise en service et de l'enregistrement du contrat, ainsi qu'un abattement de 80 % sur facturation d'un déplacement (en cas d'un interruption de fourniture imputable à défaut de règlement)